



Pêches et Océans

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/4-1998

ISBN 0-660-60669-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Pêches et Océans

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

**L'honorable David Anderson
Ministre des Pêches et des Océans**

Ma CHARTRE DES OcéANS

PAR LA PRÉSENTE, JE RECONNAIS :

Que les océans et les ressources qui y vivent sont nécessaires à la vie sur Terre,

Que tous les États doivent reconnaître et respecter le principe de salubrité des océans, favoriser l'abondance de leurs ressources halieutiques et promouvoir l'utilisation rationnelle et sécuritaire de toutes les ressources océaniques afin que les générations futures puissent continuer d'en bénéficier,

Qu'il faut comprendre le milieu marin et les ressources qu'il renferme afin de gérer efficacement les océans et les mers et de prendre des décisions éclairées en vue de préserver leurs ressources,

Que nous devons travailler ensemble pour réussir, c'est-à-dire que les habitants d'un État devraient faire cause commune pour orienter les politiques sur les océans, que les États devraient aider leurs voisins, adopter des politiques et des mesures régionales, que les États qui possèdent des connaissances et disposent de ressources devraient aider les pays moins nantis, que les États devraient partager d'emblée les données et l'information sur les océans, et que l'on devrait faire appel aux organisations internationales et intergouvernementales pour créer des programmes et des accords internationaux.

JE RESPECTERAI

ma Charte des océans lorsque mon comportement aura des répercussions sur les océans et les eaux qui s'y déversent, que ce soit dans le cadre de mon travail, de mes loisirs ou d'autres aspects de ma vie.

Année internationale des océans – 1998

Signature

Date

État



Table des matières

Résumé.....	4
Objectifs à long terme	4
Défis	4
Engagement en matière de rendement.....	5
Réalizations en matière de rendement	5
Engagements en matière de rendement	8
1 Message du Ministre	10
2 Aperçu du Ministère	14
2.1 Mandat.....	14
2.2 Vision et Mission	14
2.3 Objectifs.....	14
2.4 Priorités et buts à long terme	15
2.5 Cadre de fonctionnement.....	16
2.5.1 Défis.....	17
2.6 Secteurs d'activités et composition de l'organisation	19
3 Réalizations du Ministère	22
3.1 Réalizations en matière de rendement.....	22
3.1.1 Réalizations du Ministère : Priorités et objectifs à long terme.....	22
3.2 Réalizations en matière de rendement par secteurs d'activité.....	25
3.2.1 Services à la navigation maritime	26
3.2.2 Services de communications et de trafic maritimes	28
3.2.3 Opérations de déglçage	30
3.2.4 Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	32
3.2.5 Sciences halieutiques et océaniques.....	34
3.2.6 Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	36
3.2.7 Hydrographie	38
3.2.8 Gestion des pêches.....	40
3.2.9 Ports	46
3.2.10 Gestion de la flotte	48
3.2.11 Politiques et services internes	50
4 Rendement financier	56
4.1 Aperçu du rendement financier	56
4.2 Tableaux financiers	57
5 Rapport consolidé.....	70
5.1 Développement durable	70
5.2 Activités en vue de l'an 2000	71
5.3 Initiatives de réglementation.....	72
6 Autres renseignements	74
6.1 Personnes-ressources en mesure de fournir des renseignements supplémentaires	74
6.2 Lois administrées par Pêches et Océans	74
6.3 Rapports législatifs	75
7 Rendement exceptionnel d'un employé.....	78
8 Index	80

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés	57
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1997-1998.....	58
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	59
Tableau 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle affectation des ressources.....	59
Tableau 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité, 1997-1998.....	60
Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit	61
Tableau 7 : Recettes à valoir sur le Trésor	61
Tableau 8 : Paiements législatifs.....	62
Tableau 9 : Paiements de transfert	62
Tableau 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité.....	63
Tableau 11 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité	64
Tableau 12 : État des grands projets de l'État.....	67
Tableau 13 : Prêts, investissements et avances	67
Tableau 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable	67
Tableau 15 : Passif éventuel.....	67

Liste des figures

Figure 1 : Débarquements de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, 1985-1997	23
Figure 2 : Valeur des débarquements de la pêche commerciale, 1991-1996	24
Figure 3 : Valeur des débarquements canadiens des principales espèces de crustacés, 1987-1996	24
Figure 4 : Décès liés à la navigation commerciale, de 1988 à 1997	25

Résumé



Résumé

Le secteur des pêches et des océans offre un bon nombre de possibilités aux Canadiens. En étant régi de façon pertinente, ces ressources peuvent être développées, et au besoin, stabilisées et récupérées, pour que d'autres générations puissent en profiter.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable de ce qui suit :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les océans et dans l'habitat d'eau douce;
- de la conservation et de l'exploitation durable des ressources halieutiques canadiennes dans les eaux marines et intérieures;
- de services maritimes sûrs, efficaces et rationnels sur le plan de l'environnement pour répondre aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

Objectifs à long terme

Nous nous sommes engagés à réaliser cinq objectifs à long terme, qui sont résumés ci-dessous, et qui sont précisés davantage dans la section 2.4 du rapport :

- gérer et protéger les ressources halieutiques;
- gérer et protéger le milieu marin et d'eau douce;
- comprendre les océans et les ressources aquatiques;
- maintenir la sécurité maritime;
- faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

Défis

Les défis que posent la réalisation des objectifs à long terme sont imposants, comme :

- assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques en évaluant les risques en matière de conservation;
- fournir des avis scientifiques dignes de foi dans le cadre des politiques et des programmes du MPO;
- mettre en œuvre des politiques et des programmes pour favoriser la conservation et la protection des ressources aquatiques et du milieu marin;
- adapter nos services afin de minimiser l'incidence et les répercussions des accidents;
- rechercher de meilleurs rapports pour s'assurer que les services soient équitables, rentables et axés sur les clients;
- assurer un agencement pertinent et un envoi suffisant de plateforme d'exécution;
- élaborer une stratégie de réinvestissement et un plan à long terme qui permettra de tenir compte des problèmes de désuétude dans les principales catégories d'actifs.

Ces défis sont précisés davantage à la section 2.5.1 du rapport.

Engagement en matière de rendement

En matière de rendement, le MPO s'est engagé à fournir ce qui suit aux Canadiens :

- assurer la conservation et la viabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et la protection de l'environnement;
- la sécurité, l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables et des ports.

En s'acquittant de ces engagements, notre objectif ultime consiste à démontrer ce rendement conformément aux engagements mentionnés à la page 8 du présent rapport. Ainsi, en ce qui concerne les opérations de déglacage, la satisfaction des clients est mesurée avec plus de 90 % des clients indiquant qu'ils étaient très satisfaits de ce service. Bien que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne la mesure de notre rendement, nous nous rendons compte que d'autres améliorations sont nécessaires.

Réalisations en matière de rendement

Dans le domaine **de la conservation et de la viabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et de la protection de l'environnement**, le Ministère a constaté qu'un certain nombre de grands objectifs ont été réalisés :

- la participation d'intervenants de l'extérieur du Ministère aux activités d'évaluation des stocks pour comprendre et accepter les résultats des recherches et les avis scientifiques inspirant les décisions ministérielles;
- l'apport de connaissances scientifiques sur les répercussions biologiques des contaminants chimiques dans l'environnement canadien, dans le cadre de notre engagement au niveau international en vue de contrôler le rejet de substances toxiques;
- la signature de 22 nouvelles ententes de gestion concertée dans le cadre desquelles les parties ont convenu de collaborer à la réalisation d'objectifs en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources;
- la cogestion des ressources halieutiques en vertu des dispositions de neuf ententes de revendications territoriales.



Homard, une pêche réussie

Dans le domaine **de la sécurité, de l'efficacité et de l'accessibilité des voies navigables et des ports**, le Ministère a réalisé un certain nombre de grands objectifs :

- transfert du coût des activités de dragage dans des chenaux commerciaux dans l'ensemble du Canada (sauf les voies navigables reliant les Grands Lacs) aux parties qui bénéficient de ce service;
- amalgamation continue des stations radio et des centres responsables du trafic maritime;
- adoption d'un système d'identification automatisé pour les navires, qui devrait se traduire par une diminution des risques de pollution et une réduction des coûts de gestion du trafic maritime;
- établissement d'un sous-comité conjoint entre l'industrie et la Garde côtière canadienne chargé de l'établissement d'un barème de tarifs pour la composante « déglacage » du tarif des services maritimes;
- accélération de la production de cartes de navigation électroniques fondée sur de nouvelles normes internationales;
- élaboration d'options pour un cadre théorique en vue de l'établissement d'un régime d'intervention en cas de déversement de produits chimiques en milieu marin;
- transfert continu aux municipalités des emplacements de pêche récréative et des emplacements inactifs.

Engagements en matière de rendement



Engagements en matière de rendement

Offrir aux Canadiens	Au moyen de...	Réalisation signalée dans :
<p>conservation et viabilité biologique, des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et de la protection de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • état des stocks de poisson dans la zone de 200 milles du Canada et à proximité • méthodes de pêche durables au sein de l'industrie • programmes intégrés de surveillance et d'application des règlements qui contribuent à la conservation des stocks de poisson • utilisation et impact des accords de cogestion • gestion intégrée de l'habitat • connaissances scientifiques de la flore et de la faune aquatiques • transfert technologique des projets de recherche en aquaculture à l'industrie • connaissances scientifiques des eaux océaniques et littorales et des écosystèmes aquatiques • renseignements scientifiques fiables • écosystèmes aquatiques sains et productifs • capacité d'intervention en cas d'urgence nationale • intervention en cas de déversement de pétrole en mer • intendance opérationnelle et environnementale responsable des ressources halieutiques et de l'infrastructure par les employés du MPO, les partenaires et le public • avantages socio-économiques aux industries maritimes et aux communautés rurales/côtières • préservation de la propriété de l'accumulation de glace • satisfaction des clients • sensibilisation du public aux programmes et aux politiques <ul style="list-style-type: none"> • une approche de gestion des risques à la gestion des ressources et de l'habitat basée sur une science fiable et la conservation • participation des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Sections 2.5.1, 3.2.8 • Sections 2.5.1, 3.2.8 • Section 3.2.8 • Section 3.2.8 • Sections 2.5.1, 3.2.6 • Sections 2.5.1, 3.2.5 • Section 3.2.5 • Sections 2.5.1, 3.2.5 • Section 3.2.5 • Sections 2.5.1, 3.2.6 • Section 3.2.4 • Section 3.2.4 • Sections 2.4, 2.5 • Section 3.2.9 • Section 3.2.4 • Section 3.2.8 • Sections 3.2.5, 3.2.6, 3.2.8 • Sections 3.2.5, 3.2.8 • Section 3.2.8
<p>sécurité, efficacité et accessibilité des voies navigables et des ports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un réseau complet, efficace, adéquat et souple de services de communications et de trafic maritime • sécurité et efficacité du trafic maritime dans les eaux envahies par les glaces • approvisionnement annuel par bateau des installations militaires et des localités du Nord • connaissances scientifiques et accès du public aux renseignements hydrographiques • qualité des renseignements hydrographiques • avantages économiques et opérationnels engendrés par le commerce maritime • intervention en cas d'incident maritimes et opérations de recherche et sauvetage • ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et en bon état • participation des utilisateurs dans la gestion et les coûts des ports • satisfaction des clients <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation du public aux programmes et aux politiques • participation des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Section 3.2.2 • Section 3.2.3 • Section 3.2.3 • Section 3.2.7 • Section 3.2.7 • Sections 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3 • Sections 3.2.4, 3.2.10 • Section 3.2.9 • Section 3.2.9 • Sections 3.2.1, 3.2.3, 3.2.9 • Sections 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4, 3.2.7, 3.2.9 • Sections 3.2.1, 3.2.3, 3.2.9

Section 1

Message du Ministre



1 Message du Ministre



L'honorable David Anderson

Au ministère des Pêches et des Océans, l'exercice financier de 1997-1998 a vu des changements profonds. Ces changements, relatés dans les pages qui suivent, ont fait aller de l'avant l'agenda du gouvernement visant à promouvoir la conservation, à établir le développement durable et à mettre le gouvernement sur la bonne voie.

En ce qui a trait à la conservation, nous sommes engagés à gérer les ressources marines et d'eau douce ainsi que les écosystèmes de façon responsable et durable. Nous devons donc équilibrer la conservation et la protection de notre environnement tout en offrant des possibilités à long terme aux Canadiens.

Le principe de base du développement durable veut que nous garantissons aux générations futures la possibilité de profiter de nos ressources de la même façon que la génération actuelle le fait. Au Ministère, le développement durable continue d'être hautement prioritaire dans tous nos plans de gestion des pêches. Nous avons tiré des leçons de l'effondrement des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. La gestion des pêches est maintenant appliquée avec précaution, prenant partie pour le poisson. Nous avons élargi le rôle des pêcheurs et d'autres intervenants dans l'élaboration des plans de gestion des pêches.

Nous avons également invité les Canadiens à participer à la préparation de la stratégie canadienne sur les océans. La croissance sans précédent des activités océaniques au cours des 25 dernières années a causé une congestion, une dégradation de l'environnement et un déséquilibre des écosystèmes qui menacent le fondement même d'une croissance durable. Un objectif de notre stratégie sur les océans vise à remplacer l'approche fragmentée à la gestion des océans par une approche intégrée et coopérative. Nous avons l'intention d'agir maintenant pour dresser les plans d'une bonne utilisation de nos océans.

Par ce moyen, entre autres, nous favorisons le développement durable, contribuons à mettre le gouvernement sur la bonne voie par des changements internes et un rôle accru pour les clients, et travaillons à la promotion du bien-être de nos industries océaniques.

Nos changements internes visent à favoriser une utilisation d'avantage efficace et coopérative des ressources ministérielles et à améliorer les services aux clients. En outre, le Ministère tient à jouer le rôle de leader environnemental, en respectant ou en dépassant les normes établies dans toutes les mesures législatives fédérales concernant l'environnement.

Tous nos changements, qu'ils soient internes ou dans nos rapports avec des personnes de l'extérieur du Ministère, résultent normalement de consultations complètes des clients et d'autres intervenants.

Ainsi, nous réalisons notre mission ministérielle : gérer les océans et les principales voies navigables du Canada de façon à ce qu'ils soient propres, sûrs, productifs et accessibles, pour garantir l'utilisation durable des ressources halieutiques et faciliter le commerce maritime.

Ainsi, nous militons en faveur des Canadiens, non seulement ceux d'aujourd'hui, mais également ceux de demain.

Nous avons vécu deux occasions extraordinaires de venir en aide aux Canadiens lors de deux désastres naturels, les inondations au Manitoba et la tempête de verglas en Ontario et au Québec. Au cours de la tempête de verglas, les employés du MPO dans la région Centre et Arctique ont vidé des sous-sols inondés, logé des familles déplacées sur un navire de la GCC, le *Simcoe*, transporté des génératrices à des entreprises agricoles pour fournir l'électricité requise, déblayé des arbres tombés de façon que les travailleurs des sociétés hydroélectriques puissent atteindre les arbres endommagés, déglacé des rues et enlevé des poteaux cassés, prêté des camions aux services publics locaux pour leur permettre de s'occuper des urgences, prêté un hélicoptère du Ministère à l'organisation des mesures d'urgence de la province de l'Ontario et enchaîné des ancrs de bouées à des poteaux d'électricité pour empêcher que les lignes de transport ne tombent. Les employés de la région Laurentienne du MPO ont fourni les mêmes services et, en outre, à la demande des autorités provinciales, ont utilisé l'hydroglisseur Waban-Aki pour briser la glace de la rivière Chateauguay pour empêcher qu'elle ne sorte de son lit. Du matériel a été expédié d'autres régions du MPO.



Tempête de verglas en Ontario et au Québec



Inondations au Manitoba

Je dois ajouter que je suis heureux de la réussite de la mission commerciale OceansTec Canada à bord du *Louis S. St.Laurent*. Cette mission a permis de présenter des biens et des services offerts par les industries océaniques canadiennes dans cinq ports européens, et à sa destination finale, Lisbonne pour ajouter un élément océanique concret au pavillon canadien d'Expo 98. Cette mission a été un exemple classique de ce qui peut être accompli grâce à la collaboration entre les ministères du gouvernement fédéral.

Nos réalisations auraient été impossibles sans la contribution de nos employés, dont 90 % travaillent en région. Grâce à leur travail, à leurs compétences et à leur dévouement, le Ministère est prêt à relever les défis de l'avenir.

Section 2

Aperçu du Ministère



2 Aperçu du Ministère

2.1 Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO), au nom du gouvernement du Canada, est responsable :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce;
- de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- de services maritimes sûrs, efficaces et rationnels au niveau de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

Le cadre des champs de compétence au Canada est tel que tous les niveaux de gouvernement assument certaines responsabilités en ce qui concerne les ressources halieutiques, côtières et marines du pays. Les gouvernements provinciaux contribuent de façon importante aux dossiers reliés aux pêches et aux océans. Les groupes autochtones et les industries de la pêche et des produits marins contribuent également de façon importante à la gestion des pêches et des océans, comme le font les organismes universitaires et scientifiques. Le mandat, les objectifs du programme, les priorités et buts à long terme, et les secteurs d'activités décrits dans le présent document font référence aux responsabilités qui relèvent de la compétence fédérale.

2.2 Vision et Mission

La vision du Ministère est celle :

- d'un organisme qui serait un chef de file mondial en matière de gestion des océans et des ressources halieutiques.

Le Ministère a pour mission :

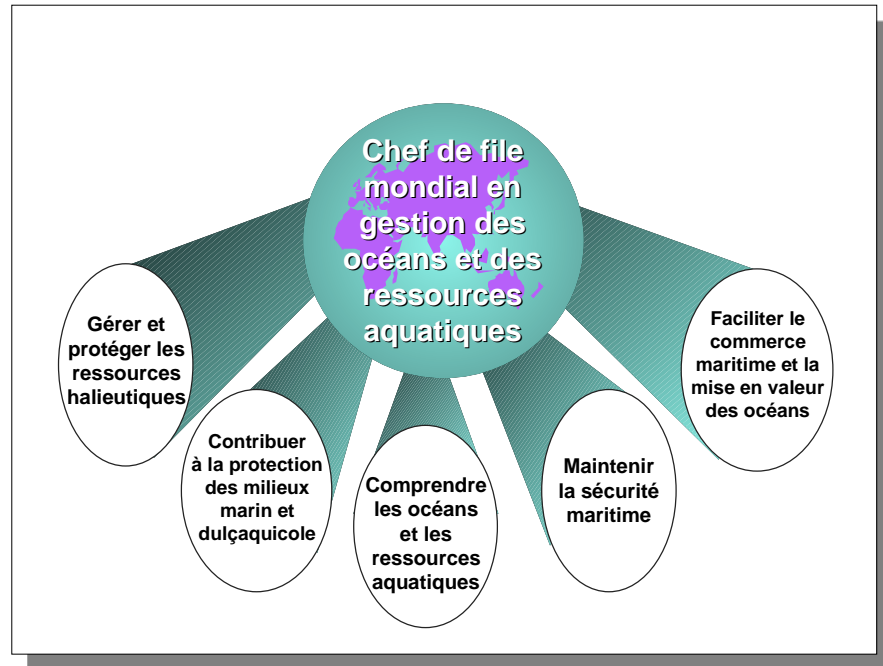
- de gérer les océans et les principales voies navigables du Canada pour qu'ils soient propres, sûrs, productifs et accessibles, et d'assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques, et de faciliter le commerce maritime.

2.3 Objectifs

Les objectifs du Ministère sont :

- d'entreprendre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources;

- ❑ de fournir des services maritimes sûrs, efficaces et rationnels au niveau de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale;
- ❑ de coordonner les politiques et la façon de procéder du gouvernement du Canada en ce qui concerne les océans.



2.4 Priorités et buts à long terme

Gérer et protéger les ressources halieutiques : Gérer, protéger et répartir les ressources océaniques vivantes pour assurer des pêches autosuffisantes, en conservant les ressources halieutiques du Canada et en assurant leur utilisation durable.

Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole : Adopter une approche intégrée et cohérente en ce qui concerne la gestion des milieux marins et dulçaquicoles par la gérance et la protection d'un habitat productif pour le poisson, et en réduisant les risques et les répercussions du déversement de produits pétroliers et chimiques en mer.

Comprendre les océans et les ressources aquatiques : Acquérir, appliquer et communiquer des connaissances sur les océans du Canada, de même que sur les ressources marines et dulçaquicoles, pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du MPO.

Maintenir la sécurité maritime : Améliorer la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger, et en limitant les pertes humaines et matérielles.

Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans : Établir le cadre stratégique et réglementaire requis et dispenser les services opérationnels à l'appui d'industries maritimes commercialement viables.

Pour soutenir ces objectifs à long terme, le Ministère s'est engagé :

- 1) à améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en les faisant participer plus efficacement au processus décisionnel, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- 2) à rendre les gestionnaires responsables d'un environnement qui permet de promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation des services aux clients, et dans le cadre duquel tous les employés partagent la responsabilité du renouveau au Ministère et de leur propre avancement professionnel.

2.5 Cadre de fonctionnement

Le MPO est un ministère relativement important et décentralisé qui procure des services dans l'ensemble du Canada à partir de cinq bureaux régionaux et de l'administration centrale à Ottawa. Le mandat, les programmes et les services du Ministère influent sur le mode de vie de milliers de personnes qui exercent une vaste gamme d'activités dans le transport maritime, l'industrie du tourisme et des loisirs, dans l'industrie de la pêche et en milieu océanique et en eau douce dans l'ensemble du pays. Le MPO est également responsable de la participation canadienne à différents accords internationaux sur les pêches, notamment aux travaux de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, comportant notamment des négociations avec l'Union européenne, et sur la côte du Pacifique, des négociations sur le Traité du saumon du Pacifique avec les États-Unis.

En avril 1995, le MPO a vu son effectif et son budget doubler, par suite de la fusion avec la Garde côtière canadienne (GCC). Tout comme les autres ministères fédéraux, le MPO a dû faire face à des restrictions financières importantes ces dernières années. Les dépenses nettes du Ministère ont été réduites de 1,4 milliard de dollars en 1994-1995 à 1,1 milliard de dollars en 1998-1999; l'effectif a été ramené de 11 694 employés à 8 569.

La réduction des dépenses au niveau du programme et de l'effectif a encouragé l'établissement d'un nouveau rapport important entre le Ministère, les provinces, les territoires et avec les intervenants. Simultanément, le public exige une contribution au processus décisionnel pour s'assurer que le Ministère maintien un niveau élevé de services. Avec un réseau élaboré d'installations fédérales, de navires, un personnel important et de nombreuses installations de recherche dans l'ensemble du pays, la capacité du MPO de collaborer efficacement avec d'autres intervenants est la clé de son succès.

Le saviez-vous?

- Les côtes canadiennes sont les plus étendues du monde et représentent une longueur égale à au moins six fois la circonférence terrestre. De plus, la plateaux continental du Canada est le deuxième plus vaste qui soit.
- Huit des 10 provinces du Canada, ainsi que ses territoires nordiques, ont une façade maritime et nombre de ses grands centres urbains sont situés le long des côtes. Près de 23 pour cent de la population canadienne vit près de la mer.

Source : Sciences du MPO, *Guide de gestion intégrée des zones côtières au Canada*.

Ces derniers mois, par exemple, le Ministère a collaboré étroitement avec le ministère du Développement des ressources humaines, avec le ministère de Diversification de l'économie de l'Ouest et avec l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique en vue

d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives nationales pour l'adaptation et la réorganisation des pêches. Le MPO, en collaboration avec d'autres organismes, coexécutera l'ensemble des initiatives. En outre, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les océans* de 1997, qui donne au MPO la responsabilité d'être le maître d'œuvre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie canadienne sur les océans, le Ministère sera amené à collaborer avec 22 autres organismes fédéraux intéressés aux océans afin de réaliser cet objectif.

Dans l'ensemble du Canada, le Ministre et le Ministère se sont engagés à discuter et à promouvoir des façons novatrices de partager l'intendance des ressources et à renforcer les rapports avec les intervenants. À titre d'exemples où les organismes consultatifs contribuent à la gestion de ressources durables et à la qualité des services maritimes : le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques sur la côte de l'Atlantique, l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur la gestion des questions touchant la pêche du saumon dans le Pacifique; le Conseil consultatif maritime canadien et le Comité consultatif national de la navigation de plaisance.

2.5.1 Défis

Gestion des pêches

Le secteur responsable de la gestion des pêches a pour défi d'assurer la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en évaluant les risques en matière de conservation reliés à la surpêche, aux prises non sélectives, au rejet des prises, à l'utilisation de méthodes de pêche non pertinentes, et à la pêche illégale. Ce secteur doit actuellement faire face à deux défis exceptionnels, comme : l'effondrement des stocks de poisson de fond dans l'Atlantique et la baisse des stocks et la réduction de la rentabilité dans le secteur de la pêche du saumon du Pacifique. En juin 1988, le MPO, en collaboration avec Développement des Ressources humaines Canada, avec l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et avec le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, a annoncé des mesures d'adaptation et de réorganisation des pêches sur les côtes est et ouest.

Sciences et Gestion de l'habitat

Le Ministère a pour défi scientifique de procurer un fondement scientifique digne de foi pour une bonne évaluation des stocks, la conservation des ressources marines et des ressources anadromes (les poissons anadromes sont ceux qui naissent en eau douce et qui se dirigent vers l'eau salée pour se nourrir et grandir), la protection du milieu marin et de l'habitat, et la sécurité de la navigation, tout en faisant face à l'incertitude, l'avis scientifique fiable, l'adoption d'une approche contre le risque, l'explication de notre science de façon claire et transparente et l'amélioration des connaissances et de la confiance des clients.

Gestion des océans

La *Loi sur les océans* (1997) donne au MPO le mandat d'assumer l'initiative de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la gestion des océans. Bon nombre des écosystèmes marins du Canada sont menacés par des besoins accrus et divergents en matière de ressources, et par des activités humaines qui n'entretiennent pas de rapports sur terre et en mer. Le défi consiste à coordonner et influencer la mise en œuvre des politiques et des programmes pour favoriser la conservation et la protection du milieu marin, notamment des

zones de protection marines, l'établissement de lignes directrices sur la qualité du milieu marin, et la gestion intégrée des zones côtières.

Gestion de la sécurité maritime

De nouvelles tendances, technologies et pratiques se manifestent dans la communauté maritime, ce qui traduit une augmentation de la population adulte qui fait du nautisme, une augmentation du trafic des paquebots, et une hausse de la tendance des pêcheurs à s'aventurer de plus en plus en zone hauturière. Le Ministère a pour défi d'adapter ses services, tant au niveau de la prévention que de l'intervention, pour tenir compte de ces tendances, et pour minimiser l'incidence et la gravité des accidents.

Gestion du commerce maritime

Le MPO cherche à établir davantage de rapports de concertation avec ses clients et avec les coexécutants de services maritimes pour s'assurer que le niveau de service demeure équitable, rentable, fiable et axé sur les besoins des clients dans un contexte changeant résultant de facteurs comme la libéralisation du commerce international et l'évolution des normes pour la navigation internationale. Le défi consiste à équilibrer le coût des activités avec les niveaux et tarifs des services.

Gestion de la flotte

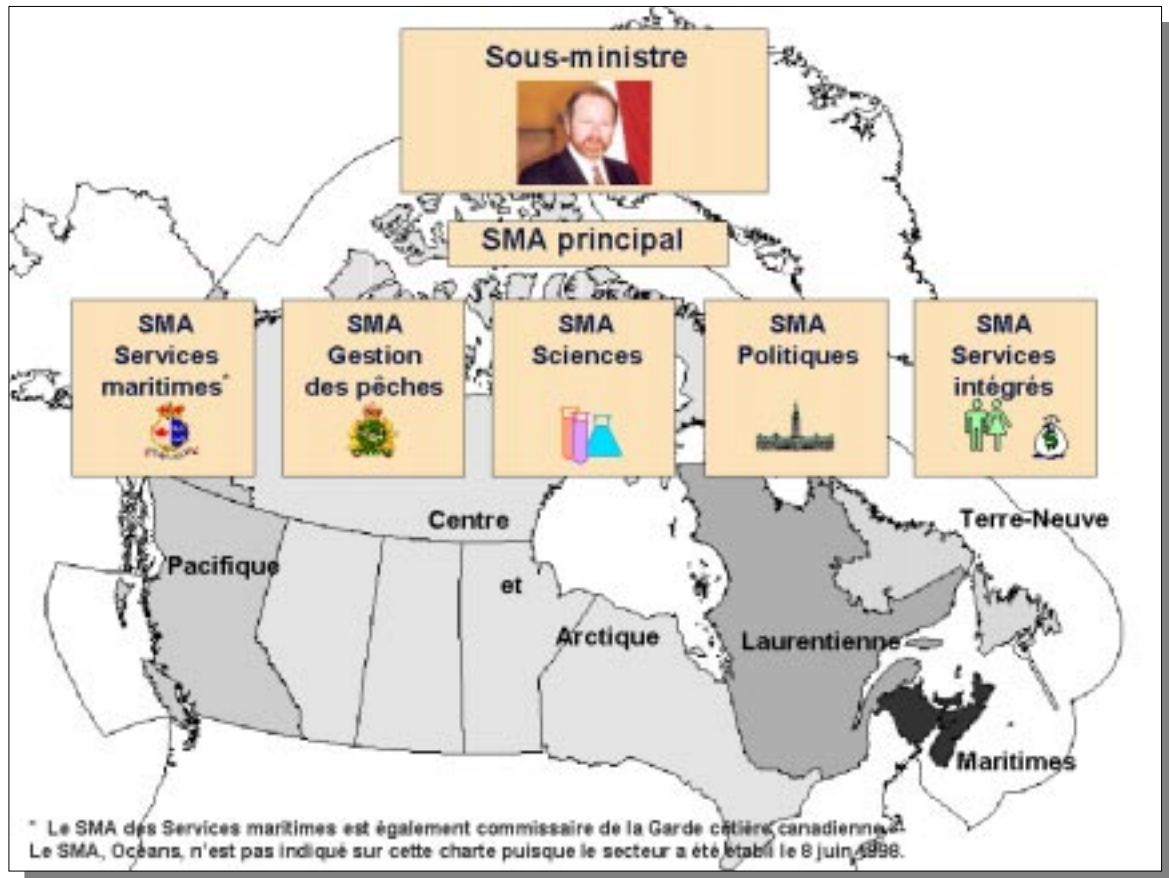
La flotte du MPO est essentielle à l'exécution des programmes et des services du Ministère. Le défi consiste à assurer efficacement la polyvalence des navires pour qu'ils exécutent à la fois des tâches de recherche et de sauvetage, scientifiques, et des missions de conservation et de protection ainsi que l'appui aux autres ministères fédéraux au besoin.

Réinvestissement dans les immobilisations et l'infrastructure

Le défi consiste à élaborer une stratégie de réinvestissement de capital et un plan d'immobilisations à long terme qui permettront de contrer le problème de desuétude des principales catégories d'actifs du Ministère, soit les bateaux, les infrastructures portuaires et d'autres installations essentielles à l'exécution suivie du Programme.

2.6 Secteurs d'activités et composition de l'organisation

Les sous-ministres adjoints (SMA) relèvent du sous-ministre pour ce qui est des résultats clés des secteurs d'activités dont ils sont responsables.



Le programme est exécuté dans cinq régions, dirigées chacune par un directeur général régional (DGR) qui fait rapport au sous-ministre. Les DGR ont la responsabilité des activités courantes dans la région. Dans le cadre du processus de planification, chaque DGR élabore un plan régional qui exprime les projets convenus avec chaque SMA.

Le tableau qui suit définit la contribution des secteurs d'activités du Ministère aux priorités ministérielles et mentionne le SMA (ou le Commissaire) responsable.

Secteur d'activités du MPO : contribution aux priorités ministérielles

Gérer et protéger les ressources halieutiques
 Protéger les milieux marins et dulçaquicole
 Comprendre les océans et les ressources aquatiques
 Maintenir la sécurité maritime
 Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans
 Améliorer les relations avec les clients
 Améliorer le milieu de travail des employés

Secteur d'activité	Priorités ministérielles							Gestionnaire responsable
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	✓	✓	
Opérations de déglçage		✓		✓	✓	✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
Hydrographie			✓	✓	✓	✓	✓	
Gestion des pêches	✓	✓			✓	✓	✓	SMA, Gestion des pêches*
Ports		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

Note : Le SMA, Océans, n'est pas indiqué sur cette charte puisque le secteur a été établi le 8 juin 1998.

- Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques, est responsable des programmes de réduction de la capacité.

Section 3

Réalisations du Ministère



3 Réalisations du Ministère

3.1 Réalisations en matière de rendement

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a continué d'améliorer ses mesures du rendement en 1997-1998. La haute direction appuie une stratégie de mesures du rendement qui favorise l'approche verticale descendante, c'est-à-dire de mesures allant des services intégrés, aux secteurs d'activités et de services et, ensuite, aux opérations clés. Cette stratégie suppose l'élaboration de cadres du rendement qui comprennent des mesures des incidences et qui font appel à des renseignements sur le rendement pour les décisions ayant trait à l'affectation des ressources et à d'autres programmes clés. Divers groupes au sein du Ministère ont entrepris d'élaborer des cadres de mesure du rendement et les travaux entrepris à cette fin se poursuivent.

Les employés ont accordé un appui accru à la mise en œuvre de la mesure du rendement au cours des deux dernières années. Le forum de gestion du rendement, un réseau du personnel de l'administration centrale et des régions créé et dirigé par des employés qui partagent régulièrement de l'information sur des questions et des innovations en matière de rendement, est l'axe central de cet appui.

Il reste beaucoup à faire, en dépit de progrès appréciables. Le MPO constate qu'il faudra encore plusieurs années pour mettre en place un système détaillé de mesure du rendement. Des cadres de rendement ont été élaborés au niveau des services intégrés et des secteurs d'activités. L'un des principaux défis du Ministère sera de veiller à l'élaboration de mesures appropriées pour toutes les incidences clés sur les Canadiens et à l'obtention, à un coût raisonnable, de données valables et fiables.

3.1.1 Réalisations du Ministère : Priorités et objectifs à long terme

Les mesures de la présente partie ont trait aux priorités et objectifs à long terme du MPO résumés par le tableau des engagements de la page 8. À ce niveau élevé, le rendement dépend fortement de facteurs qui échappent au contrôle du MPO, comme les conditions météorologiques, le comportement de l'industrie, les prix sur le marché et les mesures prises par d'autres ministères ou paliers de gouvernement. Il est difficile d'évaluer le rendement de mesures prises exclusivement par le Ministère car ce dernier n'est pas le seul intervenant. Il n'en demeure pas moins que les mesures du rendement à un niveau élevé donnent au public et aux parlementaires un aperçu important des tendances essentielles au mandat du MPO.

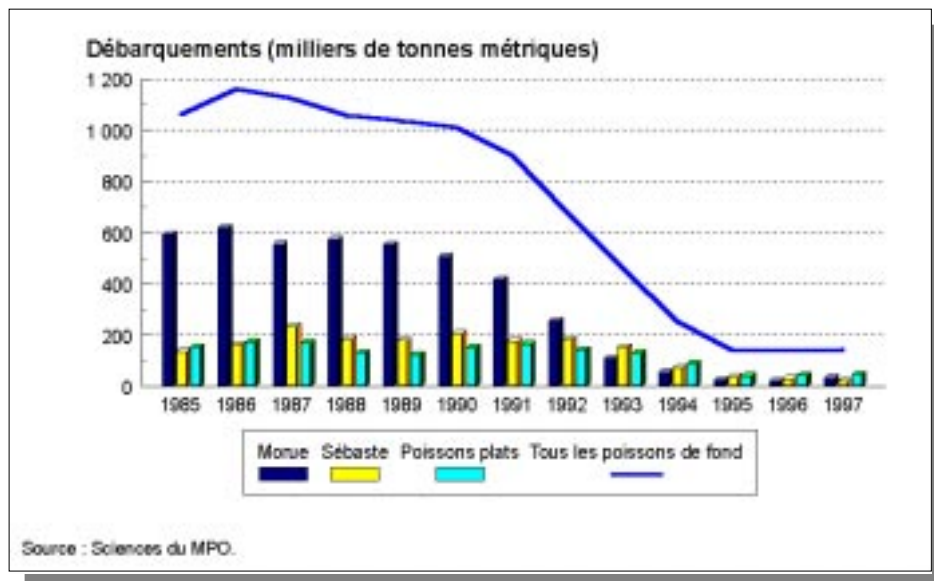
Les mesures présentées ici ne sont que quelques-unes des nombreuses mesures ministérielles élaborées par le MPO pour chaque priorité. La gamme des mesures choisies pour le présent rapport s'est vue limiter par l'espace alloué et la disponibilité des données.

Engagement : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques et des habitats marins et d'eau douce et environnement protégé

À long terme, les activités de gestion et de protection des ressources du MPO devraient avoir une incidence sur l'état des stocks et la rentabilité de l'industrie de la pêche. Par ailleurs, il est reconnu que tant l'état des stocks que la rentabilité de l'industrie dépendent fortement de facteurs hors du contrôle du Ministère.

Les débarquements totaux de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, de 1985 à 1997, sont présentés à la figure 1. Les données pour la morue comprennent les débarquements en provenance du banc Georges, au sud, et du Labrador, au nord. Les données sur les poissons plats comprennent les débarquements de plie américaine, de plie grise, de limande à queue jaune, de plie rouge, de flétan noir et de flétan de l'Atlantique. Les données sur « tous les poissons de fond » donnent un aperçu des débarquements de morue, de sébaste, de poissons plats, d'aiglefin, de goberge, de merlu argenté, de merluche blanche, de grenadiers et d'argentine. Le MPO continuera de faire rapport de ces importants indicateurs dans ses prochains rapports de rendement.

Figure 1 : Débarquements de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, 1985-1997



La valeur des débarquements, indiquée à la figure 2 et à la figure 3, est un indicateur de la rentabilité des pêches. Bien que les pêches du poisson de fond de l'Atlantique canadien aient fait l'objet d'un moratoire depuis 1992, la valeur des débarquements des pêches maritimes canadiennes est demeurée élevée à cause de la valeur élevée de la pêche des crustacés. Des débarquements records ont été signalés en 1994 et 1995, leur valeur ayant atteint plus de 1,7 milliard de dollars à chaque année. La valeur sans précédent des débarquements de crabe des neiges du Canada atlantique a contribué de façon considérable à ces records. En dépit d'une baisse de la valeur des débarquements en 1996 découlant directement de la chute du prix du crabe des neiges, la valeur totale de 1,54 milliard de dollars correspondait toujours à celle de 1987, année record où elle s'élevait à 1,57 milliard de dollars. Les données pour 1997 ne sont pas encore disponibles.

Figure 2 : Valeur des débarquements de la pêche commerciale, 1991-1996

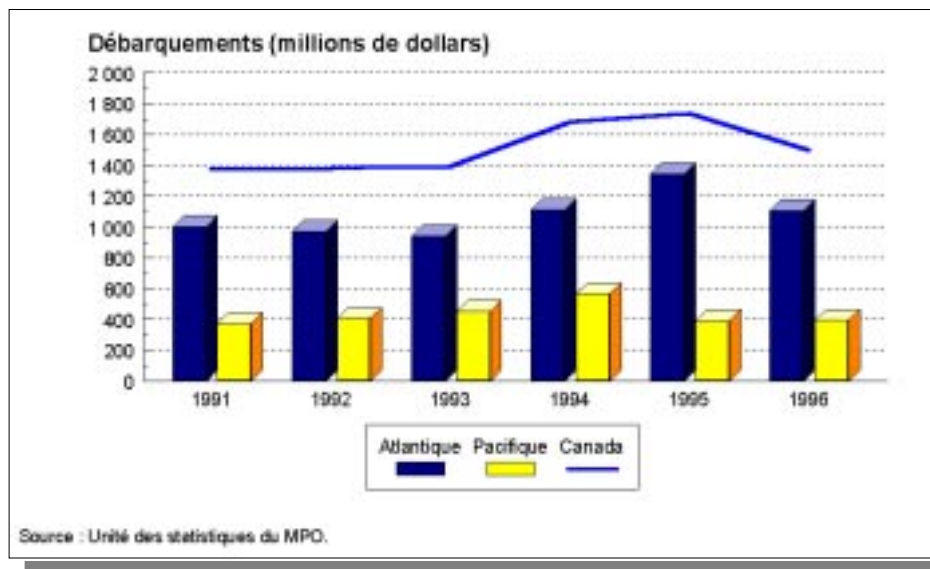
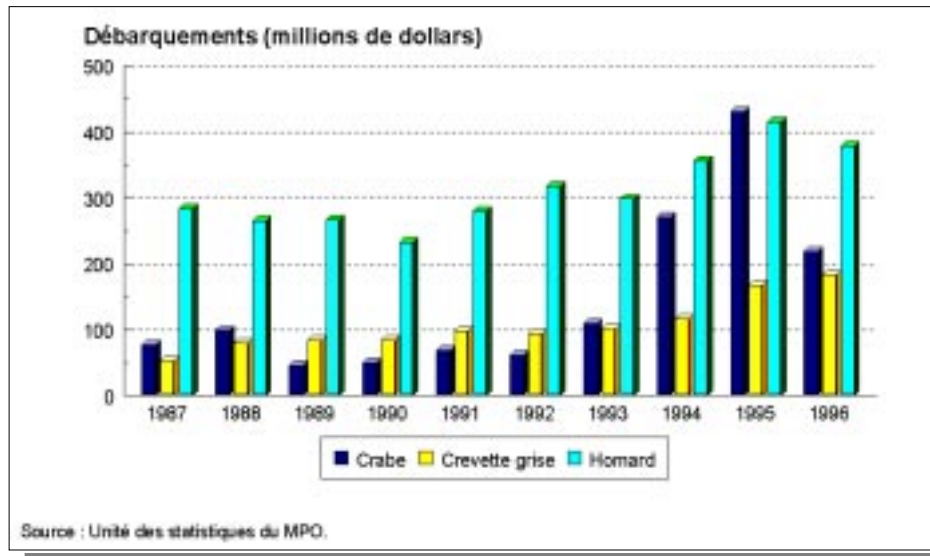


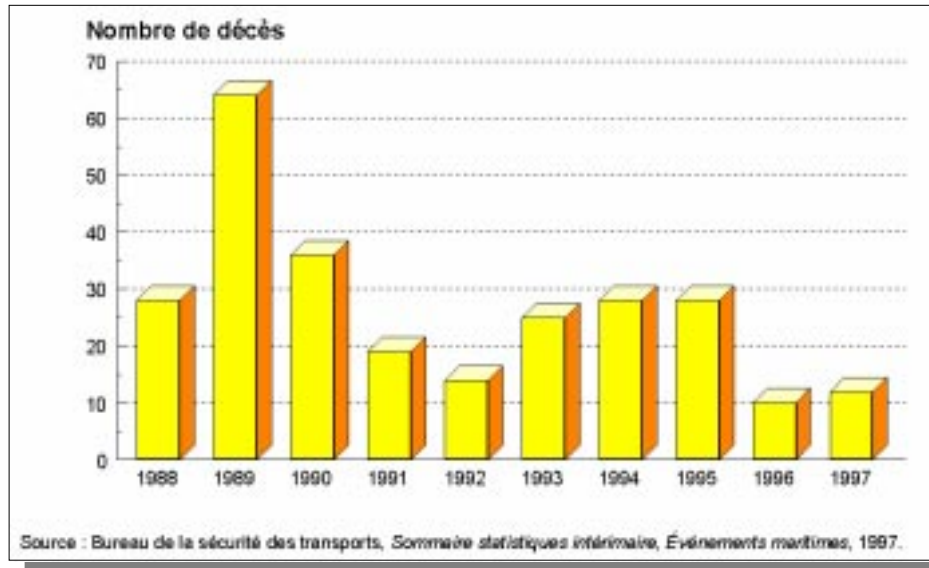
Figure 3 : Valeur des débarquements canadiens des principales espèces de crustacés, 1987-1996



Engagement : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles

Le nombre de décès liés à la navigation commerciale survenus en eaux canadiennes entre 1988 et 1997 est présenté à la Figure 4. En dépit d'une légère hausse en 1997, on note une diminution marquée au cours de la période. Une partie de cette baisse peut s'expliquer par la réduction des activités de pêche et des déplacements des bateaux dans leur ensemble. Il n'en demeure pas moins que ces données constituent un bon indicateur du caractère sécuritaire de l'environnement dans lequel la GCC (et d'autres organismes maritimes) exercent leurs activités. Les données pour 1997 sont provisoires.

Figure 4 : Décès liés à la navigation commerciale, de 1988 à 1997



3.2 Réalisations en matière de rendement par secteurs d'activité

Points à noter relativement aux renseignements de la présente partie :

- Normes de services.** La haute direction du MPO a incité les responsables de tous les secteurs d'activités et de services à élaborer des normes de services clés mettant l'accent sur l'engagement à fournir des services de qualité à leurs clients. Par conséquent, des normes de services ont été ou seront élaborées et contrôlées. Les normes de services comprennent normalement cinq éléments essentiels : description du service, engagement en matière de service, objectifs de prestation, coûts et mécanismes de traitement des plaintes. Cela comprend plus que les objectifs de prestation comme les temps d'attente ou les heures d'affaires.
- Information financière.** Le sommaire financier présenté au début de chaque secteur d'activités comporte trois chiffres qui ont pour objet de donner les informations suivantes :
 - le plan au début de l'exercice tel que présenté dans le rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998;
 - le niveau de dépenses autorisé par le Parlement en fonction des modifications apportées aux priorités et des corrections techniques (dépenses totales autorisées);
 - les dépenses réelles pour 1997-1998 indiquées dans les comptes publics (dépenses réelles pour 1997-1998).

3.2.1 Services à la navigation maritime



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	110,4 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	136,5 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	140,8 millions de dollars

Le MPO a demandé des fonds supplémentaires, par le moyen du budget supplémentaire des dépenses, pour effectuer un versement à la Commission portuaire de la rivière Fraser et assumer les coûts du réaménagement des effectifs. Les dépenses réelles ont été plus élevées que prévu à cause de la répartition des coûts entre les secteurs d'activités du MPO.

Engagement envers les Canadiens

Sécurité, efficacité et accessibilité des voies navigables. Les aides à la navigation des Services à la navigation maritime permettent aux navigateurs de déterminer leur position par rapport à la terre et aux dangers cachés.

Incidences sur les Canadiens

- ❑ Le MPO accélère la modernisation des aides à la navigation afin de satisfaire les besoins du navigateur moderne et de relever les défis financiers actuels.
 - Le système de positionnement global en mode différentiel permettra de réduire la nécessité de s'en remettre aux aides à la navigation classiques en permettant aux navigateurs de déterminer leur position exacte dans la plupart des eaux du sud du Canada, incluant celles des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le service de départ est déjà en place, mais des problèmes de mise au point de logiciels en reportent la mise en exploitation au début de 1999.
 - L'automatisation et le retrait du personnel des phares de même que l'utilisation d'autres modes de prestation des services ont donné lieu à une réduction du coût des aides à la navigation pratiquement partout au Canada, sauf en Colombie-Britannique et, peut-être, à Terre-Neuve où le personnel a été maintenu.
- ❑ À partir de 1997-1998, les contribuables canadiens devraient bénéficier d'économies s'élevant à 17 millions de dollars suite à la mise en œuvre du

Le saviez-vous?

L'inondation du Manitoba a créé de nouveaux défis pour nos employés dont la plupart n'avaient jamais travaillé dans une telle situation. Au départ, il était extrêmement difficile de naviguer en toute sécurité, la nuit et sans carte de navigation. Même les cartes routières étaient peu utiles puisque les panneaux de signalisation étaient souvent submergés. Ce problème a été résolu en utilisant une base de données agricoles où étaient précisées la latitude et la longitude des bâtiments, des silos à grains, etc. Les équipes ont réussi à se repérer facilement dans les eaux de crue en utilisant la base de données en même temps que leurs unités portatives de positionnement global.

Source : GCC du MPO, *Écho*, juillet – août 1997.



Source : Rapports trimestriels.

programme d'examen de la GCC qui comprend notamment la fin du financement des activités de dragage dans les chenaux commerciaux du Canada, sauf dans les voies reliant les Grands Lacs. Les coûts de ces travaux seront maintenant à la charge des bénéficiaires.

- ❑ La modernisation de la *Loi sur la protection des eaux navigables* permettra de simplifier l'élimination des obstructions à la navigation et d'accroître notre capacité à fournir un service plus efficace et plus rapide à nos clients.

Normes de niveau de service

Le contrôle du respect des normes des niveaux de service en matière de sécurité, de conception et d'examen des aides à la navigation de faible portée a débuté en 1989. En 1997-1998, 80 % environ des examens prévus des niveaux de service étaient complétés conformément aux nouvelles normes. Après consultation auprès des utilisateurs locaux, certaines aides à la navigation sont réduites, privatisées ou supprimées.

Améliorations prévues au programme

Dans le cadre de partenariats avec les utilisateurs et d'autres organismes responsables, les Services à la navigation maritime continueront de promouvoir la prestation de services sécuritaires et abordables en adaptant les services actuels aux besoins des utilisateurs et en protégeant le milieu marin. Ce résultat sera obtenu par la consultation des groupes d'utilisateurs, la mise en œuvre d'une nouvelle technologie et la modification des niveaux de service faites de façon à garantir la pertinence des services à la navigation maritime pour le XXI^e siècle.



Le phare de Point Amour, à Terre-Neuve, qui a débuté ses opérations en 1857, a été complètement automatisé au cours des années 1980 et ne compte plus de gardien depuis 1996-1997. Il s'agit du seul phare au Canada désigné bien du patrimoine.

3.2.2 Services de communications et de trafic maritimes



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	58,1 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	60,7 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	73,4 millions de dollars

Les dépenses réelles ont été plus élevées que prévu à cause de la répartition des coûts entre les secteurs d'activités du MPO.

Engagements envers les Canadiens

Sécurité, efficacité et accessibilité des voies navigables et des ports. Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) fournissent aux Canadiens un réseau de services de communications et de trafic maritimes destinés à l'industrie maritime et à la population dans son ensemble.

Incidences sur les Canadiens

- L'adoption du système d'identification automatisé des navires devrait permettre de réduire les risques de pollution et les coûts de gestion du trafic maritime. L'essai et l'évaluation d'une nouvelle technologie à cette fin ont été réalisés dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique en partenariat avec la Chambre des transports de la C.-B. Les deux parties ont acquis une expérience valable suite à l'utilisation de cette technologie et établi des rapports de travail favorables qui pourront être utiles au moment de traiter de nouvelles questions relatives à ce système.
- Les deux projets relatifs au Système maritime global de détresse et de sécurité amorcés en 1998 dans le cadre de l'engagement international du Canada au programme Sauver la vie ont donné lieu à la modernisation et à l'amélioration du système actuel de radiocommunications marines.
- Les SCTM mettent l'accent sur l'amélioration de la sécurité maritime et des relations avec les clients afin de promouvoir un Canada plus fort et procède à l'évaluation de nouvelles technologies et à la création de partenariats avec l'industrie canadienne afin de promouvoir l'expertise canadienne à l'étranger.
- L'intégration des SCTM (fusion des stations radio et des centres de services de communication et de trafic maritimes) permet de réduire les coûts et de fournir des services plus efficaces. L'intégration s'est déroulée tel que prévu, sept sites ayant été intégrés en 1997-1998. En 1999, à la fin d'un exercice de quatre ans, le nombre de centres sera passé de 44 à 22, ce qui représente des économies totales supérieures à 13 millions de dollars et une réduction d'environ 200 employés.

Normes de service

Les SCTM sont engagés à valider la pertinence et l'efficacité de leurs normes de niveau de service cela d'une façon conforme à la démarche de gestion des risques de la Garde côtière appliquée aux services connexes à la sécurité. Ce processus a débuté en 1997 et sera complété en 1998-1999.

Améliorations prévues au programme

Les SCTM, au moment de la prestation de services de qualité et grâce à l'application de nouvelles stratégies en matière de technologie, continueront de réduire le nombre et la gravité des collisions et des échouements, le nombre de pertes de vie, les risques et les incidences des déversements et le temps de déplacement des navires afin d'accroître le rendement opérationnel et la rentabilité de ses clients. Le cadre de rendement des SCTM est en voie d'élaboration. Des données statistiques pourront être obtenues en 1998-1999.

3.2.3 Opérations de déglacage



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	42,3 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	46,4 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	41,0 millions de dollars

Les dépenses réelles ont été moins élevées que prévu à cause d'un hiver anormalement doux qui a donné lieu à une baisse de la demande pour les services de déglacage de la Garde côtière.

Engagement envers les Canadiens

Déplacement sûr et efficace des navires dans les voies navigables et les ports envahis par les glaces et réduction des risques d'inondation et de dommages à la propriété découlant de l'accumulation des glaces.

Incidences sur les Canadiens

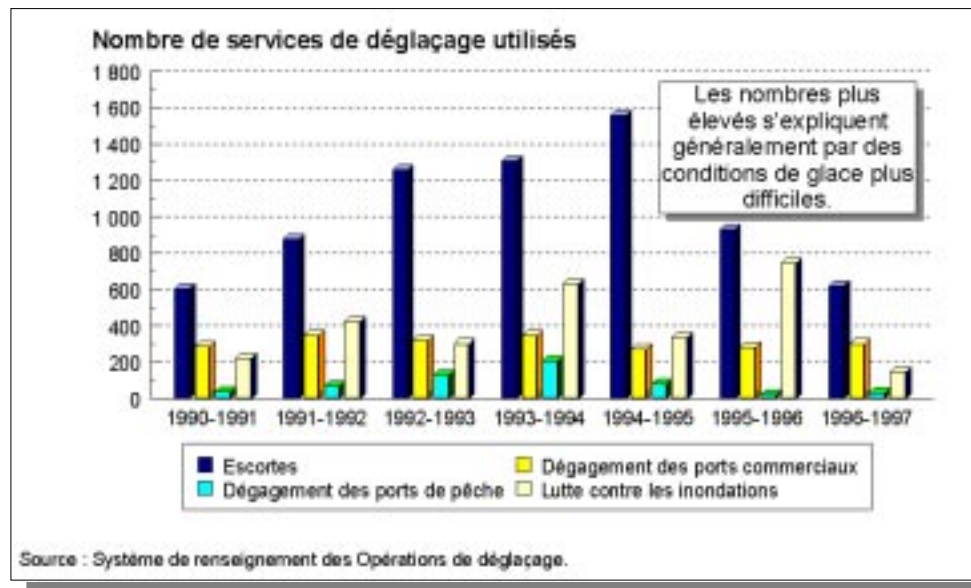
- Un sous-comité mixte industrie-GCC responsable du barème des droits des services d'assistance à la navigation dans les glaces a été créé en mai 1997 dans le but de recommander une structure de droits pour la composante déglacage des droits de services maritimes qui entrera en vigueur en décembre 1998. Les droits de services de déglacage sont conformes à la politique gouvernementale selon laquelle les utilisateurs devraient assumer une partie des coûts des services dont ils bénéficient directement.
- Le transfert des activités de ravitaillement dans l'Arctique au gouvernement du Nunavut est en cours mais aucune date cible n'a été arrêtée. La GCC continuera d'administrer le ravitaillement dans l'Arctique jusqu'à ce que le transfert soit terminé. Cela permettra de garantir le bien-être et la rentabilité des collectivités inuites.
- La GCC a participé à des réunions sur l'harmonisation des règles pour le transport maritime polaire qui ont été présentées à l'Organisation maritime internationale en mars 1998. Ce « code polaire » accroîtra la sécurité des navires, préviendra la pollution dans des zones à risque et garantira un transport plus rentable des ressources de l'Arctique canadien.

Normes de service

La satisfaction des clients est mesurée depuis 1997 et plus de 90 % d'entre eux sont très satisfaits. La participation des clients à la mesure du rendement s'est traduite par une approche plus pratique à la prestation du programme. La mesure du rendement en fonction d'objectifs clés, comme le temps de réaction des brise-glaces, est effectuée depuis 1990.

Améliorations prévues au programme

La GCC établira les besoins annuels en brise-glace en appariant les prévisions de glace saisonnières et les besoins des clients avec la capacité de service. On poursuivra la collaboration avec les conseils consultatifs sur les besoins de services et d'autres mesures visant à réduire les coûts du programme.



3.2.4 Sauvetage, sécurité et intervention environnementale



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	135,3 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	139,7 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	104,6 millions de dollars

Les dépenses réelles ont été moins élevées que prévu à cause de la répartition des coûts entre les secteurs d'activités du MPO.

Engagement envers les Canadiens

Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles et conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et environnement protégé. Nous assurons la sécurité des vies et des biens des Canadiens et procédons à des activités de recherche et de sauvetage en mer et à des interventions d'urgence lors d'incidents de pollution en mer.

Incidences sur les Canadiens

- La GCC, en partenariat avec l'industrie, élabore un régime d'intervention d'urgence en mer pour les déversements de produits chimiques qui permettra d'établir un cadre national d'intervention et de définir les étapes à suivre pour lutter contre les déversements de produits chimiques dans nos eaux. Des options de cadre ont été élaborées en janvier 1998. Elles seront affinées par un groupe de travail national et présentées au moment d'une séance de consultation nationale des intervenants en 1999.
- La Garde côtière auxiliaire canadienne, un organisme bénévole, a vu son financement s'accroître de un million de dollars dans le but d'élargir son rôle en ce qui a trait aux opérations, à la formation, à la prévention et à la sécurité en matière de recherche et de sauvetage. Cette mesure assurera l'autosuffisance, le développement et la croissance de l'organisation.
- Afin de réduire les risques d'accidents et de décès chez les plaisanciers, des règlements portant sur la compétence et l'âge des utilisateurs de même que sur les puissances autorisées ont été publiés dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* le 13 juin 1998. Également, il a été décidé de ne pas changer le système actuel de permis et de ne pas administrer de droits.
- La GCC, dans le cadre d'un partenariat avec d'autres intervenants canadiens, fournit des services ayant trait à la sécurité de la navigation à l'intention du public. Nous appuyons les démarches faisant appel à des bénévoles pour la prestation du programme et pour favoriser la position concurrentielle,

Le saviez-vous?

Les services du Sauvetage, de la sécurité et de l'intervention environnementale ont coordonné l'intervention de la Garde côtière au moment des inondations du Manitoba et de la tempête de verglas du Québec et de l'Ontario en fournissant du personnel, des équipements et des services.

Le saviez-vous?

À chaque jour, en moyenne, la GCC sauve huit vies, aide 55 personnes dans le cadre de 19 opérations de recherche et de sauvetage, entretient 55 aides à la navigation, traite plus de 1 000 appels radio et collabore à 14 activités éducatives en matière de sécurité nautique.

au Canada et à l'étranger, des secteurs du tourisme et de la fabrication des équipements nautiques. Les intervenants appuient fortement l'adoption de nouvelles démarches pour l'élaboration de la réglementation et la consultation des utilisateurs.

Normes de service

Toutes les normes de service ne sont pas encore en place, mais des mesures nationales du rendement seront appliquées en 1998-1999.

Améliorations prévues au programme

Les stratégies d'intervention et de prévention gérées par ce programme continueront d'influer directement et favorablement sur les contribuables canadiens en diminuant les risques, tant pour la sécurité que l'environnement, liés au transport maritime et au nautisme et en réduisant le nombre de décès et d'incidents.



Un bateau de sauvetage, de la Garde côtière canadienne, de vitesse et endurance élevées, effectuant un transfert air/océan avec le ministère de la Défense nationale

3.2.5 Sciences halieutiques et océaniques



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	113,3 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	128,4 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	116,4 millions de dollars

Les dépenses totales autorisées ont été accrues pour tenir compte de l'augmentation des coûts du réaménagement des effectifs et du report de projets de recherche stratégique de l'exercice financier de 1996-1997. Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses totales autorisées et le solde disponible a été affecté à des contraintes financières dans d'autres secteurs.

Engagement envers les Canadiens

Conservation et durabilité des ressources halieutiques et des habitats marins et d'eau douce et environnement protégé. Les Sciences halieutiques et océaniques fournissent un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques et le développement durable de l'aquaculture.

Incidences sur les Canadiens

- Les Sciences halieutiques et océaniques font appel à des services externes au Ministère pour l'évaluation des stocks afin d'accroître la connaissance et l'acceptation par le public et l'industrie du Canada des résultats des recherches et des avis scientifiques à la base des décisions ministérielles.
- Des avis ont été formulés aux gestionnaires et à l'industrie des pêches relativement à l'utilisation durable des ressources et au développement d'une industrie viable qui conservera les ressources halieutiques et l'environnement aquatique pour le bien des futures générations de Canadiens.
- Le personnel du Ministère collabore étroitement avec celui du ministère de l'Environnement et d'autres ministères et gouvernements provinciaux afin de trouver des solutions à des problèmes ayant trait à la protection des espèces menacées.

Le saviez-vous?

Le MPO est l'un des huit ministères participant au lancement d'un programme de stages pour les jeunes. Des partenaires du secteur privé ou des universités ont embauché 80 diplômés de programmes scientifiques de niveau post-secondaire. Le MPO consacre 1,0 million de dollars à ce programme.

Normes de service

Les normes de service des Sciences halieutiques et océaniques ont été publiées en 1997-1998 et sont disponibles sur le site Internet du Ministère (<http://www.ncr.dfo.ca>). Les travaux de cette année sont axés sur l'élaboration de moyens permettant d'évaluer les normes aux fins de rapport futurs.

Améliorations prévues au programme

Le secteur des Sciences adopte actuellement de nouvelles façons de fournir ses services : équipes multidisciplinaires et interrégionales dans le cadre d'un mode de gestion par projet et partenariats accrus avec l'industrie et les universités dans le but de réaliser des recherches et de résoudre des problèmes scientifiques. Le secteur reconnaît le besoin d'adopter un

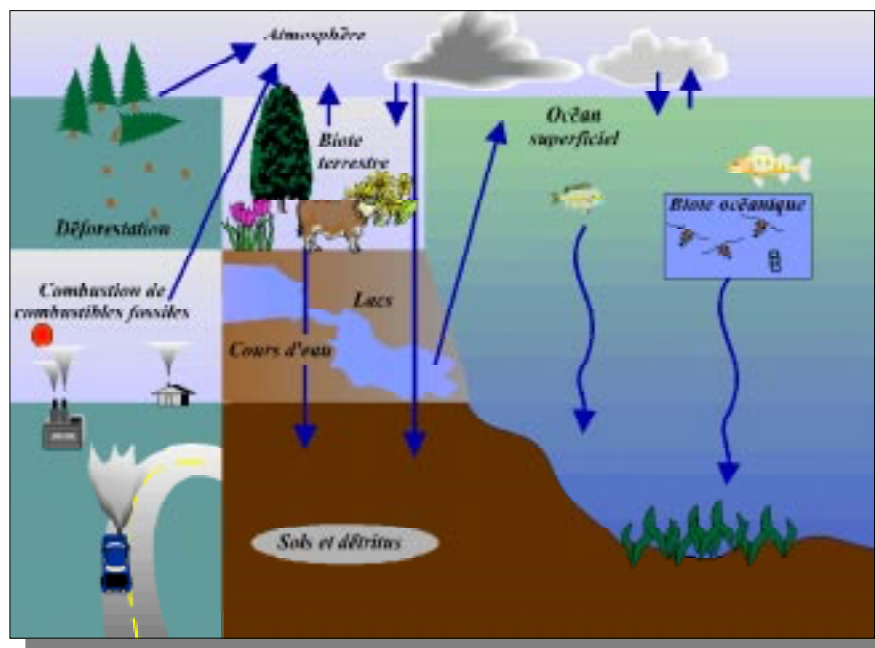
processus plus transparent, ouvert et une meilleure communication des résultats scientifiques impliquant nos clients, le public, et d'autres intervenants avec une emphase plus marquée sur la communication efficace et l'explication des décisions.

Le secteur a l'intention d'élargir le processus du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique de façon à accroître le nombre de sources pour l'obtention d'avis sur l'évaluation des stocks. Le Conseil fournira aussi un avis sur la conservation et agira comme un dépôt d'information concernant la pêche du saumon et des habitats clés.

Le saviez-vous?

- **Captage biologique du CO₂ par les océans.** Les scientifiques du MPO ont réalisé la première estimation moderne de la productivité primaire de l'océan mondial. Cette valeur est pratiquement le double des estimations précédentes, ce qui suggère que la faune et la flore de l'océan jouent un plus grand rôle dans le cycle planétaire du CO₂.
- **Captage du CO₂ anthropique par les océans.** Les scientifiques du MPO, en collaboration avec des confrères des États-Unis et de l'Australie, ont produit la première preuve moderne d'un piégeage net du CO₂ atmosphérique par les océans, ce qui confirme que ceux-ci sont le principal puits net du CO₂ généré par les activités humaines.
- **Changements survenus dans l'océan Arctique.** La toute première traversée océanographique de l'océan Arctique a mis en évidence que, au cours des années 1990, la température de la couche d'eau de l'Atlantique entrant dans l'océan Arctique a connu une élévation qui pourrait atteindre jusqu'à 1 °C.
- **Influence du climat sur les pêches.** Des chercheurs du MPO ont observé que les morues de l'Atlantique de quatre ans prises au large du Royaume-Uni et sur le banc Georges sont 10 fois plus grosses que celles prises au large de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent. Cette différence est liée à celle des climats régionaux.

Source : Sciences du MPO, *Le rôle des océans dans le changement climatique.*



Cycle planétaire du carbone

3.2.6 Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	39,3 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	48,6 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	48,2 millions de dollars

Une augmentation des dépenses totales autorisées a été demandée, par le moyen du budget supplémentaire des dépenses, pour la stratégie de revitalisation du saumon du Pacifique.

Engagement envers les Canadiens

Conservation et durabilité des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et environnement protégé. La Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement assure la protection et la conservation des environnements marins et d'eau douce.

Incidences sur les Canadiens

- Les Canadiens demandent au gouvernement fédéral d'accroître ses efforts en matière de conservation et de protection de l'habitat du poisson, un indicateur clé de la qualité de l'environnement, partout au pays. Les enjeux en matière d'habitat sont importants et ne cessent de s'accroître.
- Le Ministère travaille avec les Canadiens pour mettre en œuvre les stipulations de conservation et de protection de la *Loi sur les océans*. Un système national de protection des milieux marins, les plans de gestion intégrée pour les eaux marines et estuaires ainsi que les normes de qualité de l'environnement marin encouragera le développement durable des océans et conservera leur richesse pour les générations futures.
- Le Canada, dans le cadre de son engagement international à lutter contre les rejets de substances toxiques, contribue aux connaissances scientifiques sur les effets biologiques des contaminants chimiques dans l'environnement canadien. Ces connaissances constitueront le fondement scientifique nécessaire à la prise de meilleures décisions de gestion des risques tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le saviez-vous?

- Des groupes communautaires et d'autres parties intéressées à la conservation du saumon se sont vus accorder plus de 7 millions de dollars pour le rétablissement de l'habitat du saumon et des importantes ressources en saumon de la Colombie-Britannique.
- À l'été de 1997, des consultations publiques ont été tenues relativement au régime proposé pour la création et la gestion des zones de protection marine.

Normes de service

Les normes de service de la Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement ont été publiées en 1997-1998 et peuvent être consultées sur le site Internet du Ministère. Les travaux de cette année sont axés sur l'élaboration de moyens permettant d'évaluer les normes aux fins de rapport.

Améliorations prévues au programme

L'industrie et les autres intervenants seront consultés au cours des deux prochaines années relativement à la compensation des habitats lorsqu'il y a perte autorisée d'habitat du poisson. Les travaux portant sur la proposition de déléguer aux provinces de l'intérieur certaines responsabilités en matière de gestion de l'habitat ont été poursuivis. Des ébauches des ententes cadres régissant ces délégations devraient être élaborées en 1998-1999. Il y aura négociation avec les provinces et consultations des intervenants portant sur une liste de projets provisoire qui continueraient de faire l'objet de l'examen du MPO après délégation des responsabilités.

3.2.7 Hydrographie



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	25,0 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	27,2 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	34,0 millions de dollars

Les dépenses totales autorisées ont été légèrement accrues suite à l'affectation de ressources pour le réaménagement des effectifs de la réserve centrale, par le moyen du budget supplémentaire des dépenses. Les dépenses réelles ont été plus élevées que prévu à cause d'une plus grande importance des activités du réaménagement des effectifs et d'une augmentation des coûts et de l'utilisation des bateaux pour les relevés dans l'Arctique.

Engagement envers les Canadiens

Sécurité, efficacité et accessibilité des voies navigables et des ports. L'Hydrographie fournit aux Canadiens des produits nautiques assurant une navigation sûre et efficace.

Incidences sur les Canadiens

- La production de cartes marines électroniques reposant sur les nouvelles normes internationales a été accélérée. L'adoption de ces normes favorisera le maintien de la sécurité et des activités commerciales. Un service commercial de mise à jour numérique a été créé.
- Les recettes de la vente des cartes marines ont été augmentées afin de tenir compte des coûts de production.
- Le partenariat entre les secteurs privé et public a été élargi afin de réduire les coûts de prestation du programme et d'en accroître les recettes.
- L'utilisation de nouvelles technologies, comme le sonar à faisceaux multiples, et la réalisation de levés standard en eaux canadiennes ont permis d'obtenir des données qui ont été publiées par le moyen des cartes et de publication connexes qui permettront d'accroître la sécurité et l'efficacité des transports.

Le saviez-vous?

- Le Canada étant considéré comme un chef de file dans ce domaine, d'autres pays se tournent vers nous pour bénéficier de nos connaissances et de notre expérience. Ainsi, le Service hydrographique du Canada réalise actuellement un projet pilote mixte avec la Nouvelle-Zélande.
- L'hydrographie a créé 24 nouveaux accords de partenariat portant sur les levés, le reconditionnement de produits pour la vente et la production de cartes marines pour d'autres intéressés.

Normes de service

Le Service hydrographique du Canada a réalisé un projet pilote régional sur la qualité qui permettra de contrôler la conformité aux normes de service. Les réductions imposées suite à l'Examen des programmes ont nui à notre capacité à respecter ces normes.

Améliorations prévues au programme

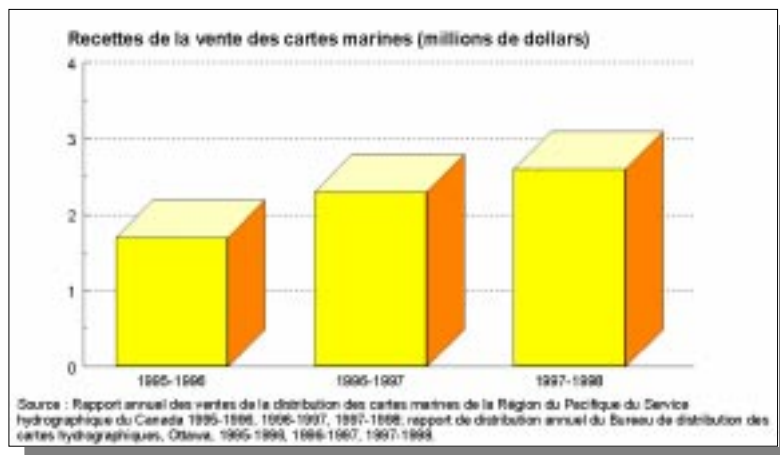
Diverses mesures ont été prises dans le but de réaliser des économies et d'accroître les services et la satisfaction des clients :

- une gestion par qualité totale tenant compte des besoins et des attentes des clients et un programme de commercialisation visant à améliorer les produits et à accroître les recettes;
- une amélioration de la planification et de la conception des produits, notamment, les cartes marines, les dispositifs de navigation électronique, les tables des marées et les guides pour petits bateaux.

Principal examen indépendant : Service hydrographique du Canada

Il s'agissait du premier de deux examens des secteurs d'activités des Sciences. L'examen a confirmé que le Service hydrographique du Canada (SHC) avait amorcé diverses initiatives et devrait continuer à faire l'examen des points suivants :

- amélioration de la planification et de la conception (p. ex. : cartes marines, dispositifs de navigation électronique, tables des marées et guides pour les petits bateaux;
- besoins et attentes des clients;
- priorités du programme;
- commercialisation;
- définition des rôles et responsabilités de l'organisation.



La mise en œuvre des recommandations de l'Examen donnera lieu à des économies et à une amélioration des services et de la satisfaction des clients.

3.2.8 Gestion des pêches



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	224,3 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	237,4 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	223,7 millions de dollars

La mise en œuvre de l'entente Canada-Colombie-Britannique sur le saumon du Pacifique, le programme de revitalisation de la pêche au saumon du Pacifique et la négociation du traité du saumon du Pacifique expliquent l'augmentation des dépenses prévues aux dépenses totales autorisées.

Engagement envers les Canadiens

Conservation et protection des ressources halieutiques du Canada et en partenariat avec les intervenants, l'assurance de leur utilisation durable.

Aperçu de la Gestion des pêches

Ce secteur d'activités œuvre dans six grands domaines : Gestion de la ressource, Conservation et Protection, Affaires internationales, Affaires autochtones, Programme de mise en valeur des salmonidés et Planification et Coordination des programmes.

Réalizations en matière de rendement 1997-1998

- **Gestion de la ressource.** Il y a eu 22 nouveaux accords de gestion en collaboration conclus avec des cogestionnaires et des intervenants, ce qui porte le total à 28. Dans ces accords, les parties conviennent de travailler en collaboration vers l'atteinte des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la ressource. De plus, la cogestion a été appliquée en vertu de 9 accords sur des revendications territoriales. (Voir le tableau à la page suivante.)
- **Conservation et Protection.** Le recrutement d'agents des pêches de premières lignes a repris pour accroître l'effectif et renforcer sa capacité opérationnelle. Vingt-cinq agents des pêches ont été recrutés portant le nombre total à 586.
- **Affaires internationales.** Les mesures de conservation et d'application des règlements de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui exigent la présence d'observateurs à bord de tous les bateaux des membres qui pêchent dans la zone réglementée par l'OPANO ont été prolongées à la fin de 1998. Ce programme, appliqué en 1996, a donné lieu à une augmentation significative de la conformité aux règles de l'OPANO.
- **Affaires autochtones.** 124 ententes de pêche ont été négociées ou renégociées avec des Premières Nations admissibles en Colombie-Britannique et dans l'Atlantique avant le début de la saison de pêche de 1997, dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Ces ententes établissent un cadre réglementaire de gestion des pêches autochtones, intègrent les Autochtones dans la gestion des pêches et tentent de fournir des avantages économiques et d'établir les allocations de poissons.
- **Programme de mise en valeur des salmonidés.** Le Programme a exploité 21 chenaux de frai et piscicultures à contrat et 86 du gouvernement dans la région du Pacifique. En outre, il a dirigé 300 projets bénévoles de mise en valeur rassemblant 10 000 participants. Des travaux de mise en valeur du saumon et de rétablissement de l'habitat ont été effectués dans 270 rivières et ruisseaux, et 520 millions de saumons juvéniles ont été libérés en 1997.
- **Planification et Coordination des programmes.** L'industrie, avec l'aide du MPO, a entamé la préparation d'un code canadien de conduite pour la pêche responsable (développement de technologies et de pratiques de pêche axées sur la conservation), qui devrait être ratifié d'ici à novembre 1998. Certains aspects du code sont déjà inclus dans les plans de gestion intégrée des pêches partout au pays.

Incidences sur les Canadiens

Gestion des ressources

- En 1997-1998, 176 pêches distinctes (voir le tableau ci-après) ont été gérées avec des limites permettant une utilisation durable.
- La Stratégie de revitalisation de l'industrie du Pacifique a contribué à réduire de 32 % la taille de la flottille de pêche, et toute une gamme de mesures de délivrance de permis (permis de zone, cumul de permis et permis pour engins uniques) ont été adoptées pour réduire les pressions sur les principales pêches du saumon. Des réductions additionnelles de la flotte, devraient permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % en 1998-1999 comme prévu.
- Dans l'Atlantique, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises pour établir les bases d'une pêche du poisson de fond davantage viable au point de vue économique et durable au point de vue environnemental. Des initiatives de rachat de permis et de retraite anticipée, et des modifications à la politique de délivrance ont permis de réaliser une réduction de 30 % des taux de participation.
- Dix-huit plans de gestion intégrée des pêches ont été préparés de concert avec les intervenants donnant un total de 60, soit plus de 85 % de l'activité. Ils reconnaissent la conservation comme la priorité et visent à améliorer les programmes offerts aux pêcheurs grâce à une gestion, des communications et une responsabilisation renforcées.

Région	Nombre de pêches gérées	Nombre de plans de gestion intégrée des pêches, 1997-1998	Nombre d'ententes de cogestion, 1997-1998
Atlantique	10	8	3
Terre-Neuve	18	8 ³	3
Maritimes	34	12	8
Laurentienne	10	3	3
Centre et Arctique	72 ²	5	61 ⁴
Pacifique	32	24	11
TOTAL	176	60	89

¹ Dans la région du Centre et de l'Arctique, les 72 pêches gérées comprennent les pêches commerciales, récréatives et de subsistance.

² Dans la région du Centre et Arctique, 300 stocks de poissons et 29 stocks de mammifères marins ont été intégrés en 72 unités de planification.

³ Certains plans ont été combinés à partir de données antérieures.

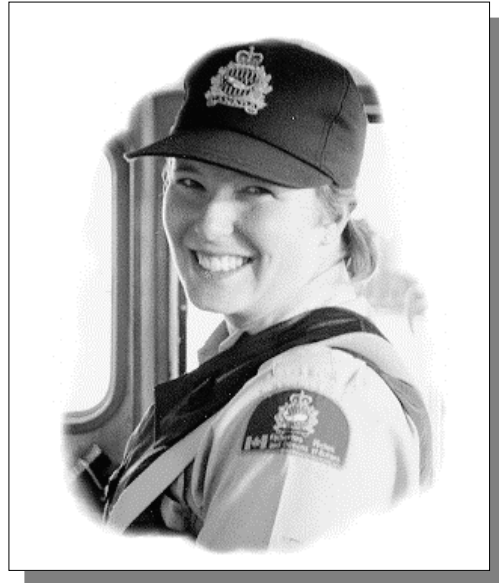
⁴ Pêches gérées conjointement dans le cadre de quatre ententes de revendications territoriales et par l'entremise du Comité consultatif du Grand lac des Esclaves.

- Avec la réouverture limitée de la pêche de deux stocks de morue dans l'Atlantique, d'importantes mesures de contrôle ont été adoptées, notamment le contrôle à quai à 100 %.

Conservation et Protection

- Les économies tirées du plan de rationalisation de la flotte de Conservation et de Protection ont été réinvesties dans l'achat et l'amélioration de 18 petits patrouilleurs rapides, dotés de systèmes de positionnement global pour les patrouilles côtières. Cela a amélioré l'efficacité des agents des pêches en leur permettant de couvrir une plus grande zone géographique en temps opportun et en renforçant leur capacité opérationnelle.

- ❑ On a mis au point un modèle organisationnel national pour renforcer la supervision des agents des pêches; il est actuellement en voie d'application dans les régions.
- ❑ Un programme d'application des règlements concernant l'habitat a été instauré en Ontario en raison du retrait du ministère ontarien des Ressources naturelles des mesures prévues à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*.



La conservation dans les pêches canadiennes

Affaires internationales

- ❑ Un nouveau processus de négociation du traité Canada-Etats-Unis sur le saumon du Pacifique a été entamé dans le but de résoudre le conflit concernant le saumon du Pacifique et de réaffirmer l'engagement envers le traité et ses principes d'équité et de conservation, de conclure une entente sur des modalités de partage justes et établir un mécanisme de règlement des différends.
- ❑ En décembre 1997, des mesures législatives ont été déposées à la Chambre des communes pour permettre au Canada de ratifier l'accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs. Jusqu'à maintenant, 18 pays ont ratifié cet accord qui vise à améliorer la conservation et la protection des stocks de poissons chevauchants, transfrontaliers et fortement migrateurs.
- ❑ Des mesures ont été prises contre le Panama, le Honduras et le Belize pour empêcher que ces pays ne nuisent aux mesures de conservation du thon rouge adoptée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.
- ❑ De fortes mesures de conservation prises dans les pêches canadiennes du saumon de l'Atlantique ont encouragé les parties membres de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord à appuyer la fermeture des pêches commerciales du Groenland.
- ❑ Pour contrôler les populations de lamproie marine dans les Grands Lacs, vingt et un ruisseaux ont été traités et des mâles stériles ont été libérés dans 9 cours d'eau.

Programme de mise en valeur des salmonidés

- ❑ L'élément de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur de la Stratégie de revitalisation de la pêche du saumon du Pacifique, appliqué par la Gestion des pêches et les Sciences, a contribué à plus de 100 projets et activités en Colombie-Britannique axés sur la conservation des stocks de saumon et le rétablissement de l'habitat, et donné de l'emploi à des pêcheurs touchés par la rationalisation de la flotte, le tout s'étant déroulé dans des communautés touchés ou près d'elles.
- ❑ Le Programme de mise en valeur des salmonidés a aidé à soutenir plusieurs pêches commerciales, autochtones et sportives en Colombie-Britannique.

- ❑ De nouvelles modalités conjointes de financement ont été conclues avec le comté régional de Vancouver au sujet de la pisciculture de Seymour. Un plan conceptuel de remise en valeur et de recouvrement des coûts à la pisciculture de Capilano a été présenté en collaboration avec la Fondation du saumon du Pacifique.
- ❑ Grâce à des modalités de partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, B.C. Hydro et des groupes communautaires, des activités de rétablissement de l'habitat ont fait l'objet d'un financement conjoint. Un nouveau partenariat concernant la pisciculture de Pallant Creek est à l'étude avec les Haïda et des intérêts de pêche locaux.

Planification et Coordination des programmes

- ❑ Une stratégie complète de gestion de l'information sur les pêches au Ministère a été préparée pour moderniser les systèmes d'information sur les pêches à l'appui du renouvellement de la Gestion des pêches. Cette stratégie intégrera complètement et intégralement toutes les données sur les pêches à l'intention de tous les utilisateurs.

Normes de service

La Gestion des pêches a élaboré des normes de service et de conformité qui sont contrôlées et mesurées par les mécanismes de rétroaction du Ministère, comme le processus de planification de la gestion intégrée des pêches. Des évaluations périodiques auront lieu pour évaluer la satisfaction des clients à l'égard du programme de gestion des pêches.

Améliorations prévues pour les programmes

Gestion des ressources

- ❑ Continuer d'appliquer les Pêches de l'avenir et dresser des plans de gestion intégrée avec les cogestionnaires et intervenants pour promouvoir des pêches économiquement viables et autosuffisantes.
- ❑ Les éléments concernant les pêches du Programme national d'adaptation et de restructuration des pêches seront appliqués pour les côtes Est et Ouest.

Conservation et Protection

- ❑ Le programme des gardes-pêche autochtones fait l'objet d'un examen dans le but de déterminer les changements requis.
- ❑ En 1998-1999, 48 nouveaux agents des pêches seront embauchés, ce qui créera de l'emploi pour les jeunes Canadiens.
- ❑ De nouvelles technologies, comme celles qui concernent les satellites et les transpondeurs, ainsi que des améliorations à la configuration de la flotte seront adoptées pour réduire les coûts, accroître l'efficacité d'ensemble et renforcer la capacité d'application des règlements.

Affaires internationales

- ❑ La poursuite des négociations internationales au sujet de traités et d'ententes garantira l'amélioration de la conservation et de la protection des stocks de poisson chevauchants, transfrontaliers et fortement migratoires, ainsi que la viabilité et la durabilité soutenue de la ressource, à l'avantage des Canadiens.

- Les négociations multilatérales continueront d'être axées sur l'application de mesures permettant l'adoption de pratiques de pêche davantage responsables et l'amélioration du respect des règles de conservation d'organisations internationales comme l'OPANO et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.

Affaires autochtones

- La politique de gestion des pêches autochtones sera mise à jour.
- L'augmentation récente de 5 millions de dollars du Programme de transfert d'allocations accélérera la participation communautaire des Autochtones dans les pêches côtières, offrant ainsi des emplois dont on a grand besoin, des revenus, des compétences et des capacités.
- Le règlement de revendications permettra d'établir de nouvelles ententes de cogestion.

Programme de mise en valeur des salmonidés

- Des consultations avec les industries de pêche commerciale et récréative, les Premières nations et d'autres groupes environnementaux et communautaires ont été entamées en 1998 pour discuter du futur de la production du saumon, des plans de restructuration du coho et d'autres sujets.
- Les groupes de travail fédéraux-provinciaux qui s'occupent des questions de rétablissement de l'habitat et de mise en valeur dans le but d'améliorer l'efficacité, la coordination et l'utilité poursuivront leurs travaux en vertu de l'Entente Canada/C.-B.

Planification et coordination des programmes

- Un réseau de conservation qui s'occupe des techniques de pêche et relie l'expertise et les capacités pour appliquer des solutions techniques aux questions de conservation prioritaires dans les pêches canadiennes et internationales sera établi. Un site Internet a été préparé dans le but d'intégrer les solutions.
- On aura recours à la diversification des modes de prestation de services pour que les pêcheurs commerciaux puissent payer leurs droits de permis dans leurs institutions financières.
- On établira un réseau intégré d'informations sur les pêches pour mieux utiliser l'information concernant les décisions de gestion et présenter de l'information exacte et à jour concernant l'amélioration des décisions politiques. Toute une gamme d'utilisateurs de données sur les pêches, ainsi que le grand public utiliseront ce réseau.

Principal examen indépendant : Planification de la gestion intégrée des pêches

En 1996, le MPO a mis en place une nouvelle approche de planification pour améliorer les plans de gestion des pêches et faire en sorte que les pêcheurs et les industries connexes soient consultés. Les nouveaux plans indiquent comment les ressources halieutiques sont allouées et comprennent des mesures concernant les sciences, la conservation et l'application des règlements. L'examen de la planification de la gestion des pêches de 1997-1998 donnera lieu à des améliorations additionnelles à cette approche déjà fructueuse :

- Les plans seront élaborés plus rapidement.
- La communication de l'information sera améliorée.
- Le personnel du MPO recevra davantage de formation.

Le but ultime de l'amélioration du processus de planification consiste à faire en sorte que les générations futures puissent profiter des précieuses ressources halieutiques du Canada.

3.2.9 Ports



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	52,2 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	52,2 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	58,0 millions de dollars

Un écart de 5,8 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles s'explique par des réaffectations internes pour régler des problèmes prioritaires d'entretien.

Engagement envers les Canadiens

Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et en bon état.

Incidences sur les Canadiens

- ❑ **Rationalisation** : En 1997-1998, le nombre de ports a été réduit de 209 ports de plaisance et de 44 ports de pêche inactifs. La plupart de ces ports ont été transférés aux municipalités à un coût pour le MPO de 5,5 millions de dollars. Voir le tableau ci-après.

Fin de l'exercice	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Objectif pour 2001
Ports de plaisance	825	750	667	458*	0
Ports de pêche	1,308	1,255	1,234	1,190	950
TOTAL	2,133	2,005	1,901	1,648	950

* Ce nombre comprend le retrait de 112 ports pour lesquels l'on procède aux dernières formalités.

- ❑ **Participation des clients** : 110 ports de pêche ont été transformés en administrations portuaires gérées par les clients, ce qui porte le total à 444 ports (37 %). Aux ports de pêche, les dépenses d'exploitation du MPO se sont élevées à 4,2 millions de dollars tandis que la participation financière des clients et des partenaires s'élevait à 8,3 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars étaient directement versés aux recettes générales du gouvernement.

- ❑ **Priorités des infrastructures** : Le programme d'entretien des infrastructures du MPO comprenait 1 450 projets prioritaires qui ont donné lieu à des coûts directs de 35,8 millions de dollars pour le MPO. La plus grande partie de ces coûts avait trait à des ports gérés par une administration portuaire. Bon nombre d'autres projets ont été reportés à cause de l'insuffisance des budgets.

- ❑ **État actuel des structures portuaires** : À la fin de l'exercice, 25 % des structures des ports de pêche étaient toujours en mauvais état ou non sécuritaires et devaient être immédiatement réparées ou remplacés; 39 % étaient dans un état acceptable et 36 % en bon ou excellent état.

Le saviez-vous?

- Cinquante-huit pour cent des pêcheurs pratiquent maintenant leurs activités à partir de ports exploités par leurs clients.
- Les réductions cumulatives du nombre de ports ont atteint 23 pour cent et permettront de réduire l'écart entre le budget disponible et les besoins d'entretien des infrastructures.
- Un système de gestion de l'environnement a été élaboré et sera appliqué dans tous les sites en 2001-2002 afin de tenir compte de l'environnement au moment des décisions.

- ❑ **Valeur pour le contribuable et apport aux priorités générales du gouvernement :** Cela est démontré par une meilleure sécurité (plus de surveillance sur place et nouveau régime de gestion environnementale), des progrès appréciables en ce qui a trait aux demandes extérieures pour les prochains budgets, une plus grande participation financière des clients et des apports constants aux économies et à l'emploi au niveau local, notamment dans les collectivités rurales et côtières.

Normes de service

Afin d'améliorer les communications avec les Canadiens et d'accroître les services fournis, les normes de service feront l'objet d'un examen au cours de l'exercice de 1998-1999 et les rapports de conformité débuteront pendant l'exercice de 1999-2000.

Améliorations prévues au programme

Le secteur d'activité des ports est en évolution passant de la prestation d'un programme de fonctionnement à un programme appuyant les activités de fonctionnement réalisées par les clients. L'objectif est d'en arriver à un noyau de ports gérés par les clients et partiellement financés par ces derniers. Les changements au sein des pêches qui affectent les revenus des clients et la complexité juridique associée au changement de la gestion des propriétés peuvent influencer de façon appréciable sur l'atteinte de cet objectif. La rationalisation du réseau portuaire exige des investissements à court terme et détourne temporairement des fonds de l'entretien des infrastructures, mais cela donnera lieu à une plus grande efficacité à long terme.



Discovery Harbour, Campbell River, Colombie-Britannique

3.2.10 Gestion de la flotte



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)	117,7 millions de dollars
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	125,7 millions de dollars
Dépenses réelles, 1997-1998	123,8 millions de dollars

L'accroissement des dépenses totales autorisées et des dépenses réelles s'explique par l'affectation des coûts entre les secteurs d'activités du MPO faisant appel aux services de la flotte.

Engagement envers les Canadiens

Bateaux et aéronefs sûrs, rentables et efficaces pour le MPO et d'autres ministères.

Incidences sur les Canadiens

- La GCC adopte actuellement le Code international de gestion de la sécurité afin de faire preuve de leadership à titre de plus importante flotte civile canadienne et de démontrer que nos services sont hautement professionnels, sécuritaires et efficaces. Une évaluation de base a montré qu'il faudra disposer d'obligations de rendre compte plus précises en vertu du code.
- Nous avons trouvé quels bateaux de la flotte étaient les plus appropriés pour la prestation des programmes combinés du MPO et de la GCC faite pour mieux satisfaire les besoins élargis des clients. Bon nombre de bateaux ont été transformés en unités multitâches pour la prestation de plusieurs programmes et leur équipage a suivi une formation polyvalente. Plutôt que de construire un bateau de remplacement pour les Sciences, le *Edward Cornwallis* de la GCC a été transformé de façon à assumer des tâches de déglacage et des travaux scientifiques, ce qui a permis d'économiser au moins 50 millions de dollars. Les nouveaux bateaux de sauvetage de 47 pieds sont mis en service afin de remplacer les bateaux âgés et de réduire les coûts liés au cycle de vie.
- Le processus de calendrier de travail des bateaux et d'affectation des ressources a été mis en place pour l'exercice de 1998-1999 afin d'intégrer la gestion des équipages, la planification et la détermination des coûts de la flotte et le suivi des ressources. Cela permettra de préciser les obligations de rendre compte des budgets et de la prestation des programmes.

Le saviez-vous?

- **Mission Technocéans et Expo 98.** Le *Louis S. St-Laurent* de la GCC a fait cinq escales en Europe et terminé son voyage à Expo 98, au Portugal. Ces déplacements avaient pour but de proposer les technologies océaniques canadiennes et de présenter le rôle du MPO à titre de gardien des océans du Canada. Le bateau a aussi été « écologisé » de par l'installation de divers systèmes environnementaux de pointe.
- **Bilan calorique des eaux de surface de l'océan Arctique.** En octobre 1997, le *Des Groseilliers* de la GCC est demeuré pendant un an dans l'océan Arctique à titre de navire de soutien d'une importante étude internationale du bilan calorique de l'océan Arctique qui servira à des études ultérieures sur le climat du globe.

Normes de service

La Gestion de la flotte a commencé à élaborer une stratégie de gestion des services qui fait appel à des accords d'activités avec les clients, à un processus de gestion du rendement et à des normes de qualité des services.

Améliorations prévues au programme

La Gestion de la flotte et celle des programmes collaborent dans le but de combler les lacunes de couverture de Conservation et Protection et de Recherche et Sauvetage. La Gestion de la flotte intégrera le rapport des activités de la flotte au processus du calendrier des bateaux et de l'affectation des ressources afin de fournir des renseignements exacts sur le niveau et le coût de soutien de la flotte au programme. Les régimes de remplacement de la flotte tiendront compte du caractère multitâches et de la réduction des coûts du cycle de vie.



Le *Des Groseilliers*, de la GCC, sert actuellement de base à une étude scientifique internationale du réchauffement des océans réalisée dans l'Arctique.

3.2.11 Politiques et services internes



Dépenses prévues (RPP, 1997-1998)

150,5 millions de dollars

Dépenses totales autorisées (Comptes publics)

177,0 millions de dollars



Dépenses réelles, 1997-1998

187,6 millions de dollars

Une augmentation des dépenses totales autorisées de 26,5 millions de dollars a été demandée par le moyen du budget supplémentaire des dépenses. Cette somme devait être affectée à l'élaboration de systèmes, aux installations, à des projets de santé et sécurité, à de nouvelles politiques et au réaménagement des effectifs. Les coûts réels ont été supérieurs aux coûts prévus à cause d'une réaffectation pour les services gérés de façon centrale.

Engagement envers les Canadiens

Appuyer les secteurs d'activités du MPO de par le maintien de la base des infrastructures et des services nécessaires pour fournir au personnel l'information, la technologie et l'appui dont il a besoin pour assurer le respect de la vision et de la mission du Ministère, tant au Canada qu'à l'étranger, cela en temps opportun et de façon rentable.

Réalisations clés en 1997-1998

- **Politiques.** Les Politiques et les Services internes ont collaboré avec les régions, d'autres secteurs et d'autres ministères fédéraux à :
 - la réalisation des travaux de base essentiels au Programme d'adaptation et de restructuration des pêches qui avait été créé et approuvé par le Cabinet en juin 1998. Il s'agit d'un élément clé d'une stratégie visant à garantir la viabilité à long terme des pêches de par la création de pêches d'espèces diverses, plus petites, rentables et durables.
 - commencer l'élaboration de la stratégie des océans du Canada. Deux documents indiquant le rôle fédéral et les rôles provinciaux et territoriales dans la programmation des océans ont été complétés. Également, en janvier 1998, le ministre a publié le document *Vers une stratégie sur les océans du Canada* pour discussion.
- **Communications.** Le contrôle des médias électroniques a remplacé les services des coupures de presse. Il en est résulté une diminution de 50 % des documents imprimés. De même, les employés du MPO peuvent maintenant avoir accès aux sources de nouvelles par informatique avant 8 h (heure normale de l'Est).
- **Services intégrés**
 - **Accès à l'information et protection des renseignements personnels.** Le MPO a donné suite à 172 des 458 demandes d'information en 25 jours ou moins, soit cinq jours de moins que le délai prévu par la norme de service.
 - **Finances et administration.** Un nouveau système ministériel intégré de gestion des finances et du matériel a été mis en place avec succès.
 - **Ressources humaines.** Un continuum de formation en gestion en trois volets a été élaboré et appliqué. Il en est résulté un leadership et une gestion améliorés dans tout le MPO.
 - **Services d'information et de technologie.** Des connexions par courrier électronique ont été établies avec les utilisateurs dans les zones éloignées de chaque région et cela a donné des avantages immédiats. Le personnel des stations isolées, comme à Tobermory à la pointe de la péninsule de Bruce, en Ontario, ont vu cette connexion avec grand plaisir. Leur premier message au MPO se lisait : « Nous sommes en réseau! »

Incidences des Politiques et des Services internes

Politiques

- Amélioration des possibilités d'exportation pour les producteurs de poisson et les aquaculteurs et augmentation des revenus des transformateurs et des pêcheurs canadiens d'une valeur estimée de 100 à 200 millions de dollars par année de par :
 - la direction des négociations pour un accord de libéralisation du marché des produits du poisson au sein des pays de l'APEC et
 - la contestation, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, de la décision australienne d'interdire l'importation des produits du saumon non cuits.
- Accroissement de l'efficacité des instruments législatifs canadiens de par la modification et la modernisation de :
 - la première partie de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (C-15). Les modifications secondaires comprennent certains points relatifs à la GCC soumis au Comité des transports en mars 1998;
 - l'accord sur les pêches des Nations Unies (C-27) qui a été déposé et qui en est à l'étape du comité;
 - les droits imposés en avril 1998 pour les organismes chargés de procéder au nettoyage des déversements;
 - la réglementation exigeant des compétences de la part des utilisateurs de petits bateaux qui a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada et
 - le règlement relatif au contrôle à quai qui a été adopté pour garantir la conformité aux quotas et aux mesures de conservation.

Communications

- Il est prévu d'apporter des améliorations à l'Internet et à l'Intranet, dans le cadre de La Relève, afin de donner suite aux demandes des employés du MPO :
 - Le nom, le titre, la fonction, le numéro de téléphone et la photo de tous les employés des communications du MPO seront affichés.
 - Un nouveau site Internet du sous-ministre sera créé afin de permettre à tous les employés d'avoir accès aux réunions du comité de la haute-direction et à diverses mesures prises par le sous-ministre.

Services intégrés

- Suite aux questions soulevées dans le rapport de 1997 du Commissaire à l'information, le MPO tente d'améliorer le temps de traitement et le caractère complet de ses réponses. Nous recevons de plus en plus de demandes d'information (67 en 1992 mais 458 en 1997-1998).
- Les Ressources humaines ont identifié des employés, notamment du groupe visé par l'équité en matière d'emploi, présentant des aptitudes pour la gestion et leur ont assigné des affectations afin que nous soyons en mesure de remplacer les membres de la direction. Les Ressources humaines ont aussi conçu et dirigé une formation à la grandeur

du MPO portant sur l'obtention d'un milieu de travail favorable au respect et exempt de harcèlement, qui favorise la sensibilisation et qui vise à réduire le nombre de plaintes formelles.

- Un nouveau système de facturation électronique a été adopté et un projet pilote réalisé dans la région des maritimes permet d'espérer une réduction de 75 % des factures préparées à la main (de 80 400 à 6 000 en 1998-1999). En 1997-1998, 1 300 employés ont été réaffectés avec succès dans le cadre de la fusion de la gestion et des opérations de la GCC et du MPO.
- Les communications au sein du MPO ont été fortement améliorées suite à l'achèvement du projet de courrier électronique et d'infrastructure communs. De pair avec l'amélioration du réseau à l'échelle du Ministère et à son élargissement aux zones éloignées, le nouveau courrier électronique commun permet un échange rapide de renseignements entre les employés du MPO. Des installations d'accès à distance ont aussi été mises en place pour les bureaux où la connexion s'avérerait non rentable ou pour les utilisateurs en déplacement, comme les inspecteurs des pêches. La réussite du projet peut être attribuée à sa bonne gestion et à la collaboration entre l'administration centrale et les bureaux régionaux. En outre, la présence du MPO sur l'Internet a été revue étant donné l'explosion de l'Internet à titre de moyen de partage de l'information. Des normes pour une apparence et une allure de fonctionnement communes ont été élaborées afin d'améliorer la présentation de notre identité et de rendre les renseignements du MPO plus accessibles à nos intervenants.

Examen

- Les examens de 1997-1998 ont traité de l'accroissement des avantages et des risques éventuels des mesures du MPO, des améliorations aux processus de planification, à l'analyse des charges de travail et aux options d'organisation, et de l'amélioration des normes de service et des cadres de mesure du rendement.
- Dès qu'un rapport d'examen indépendant est approuvé par le Comité d'examen du Ministère, il est affiché sur Internet.
- Un plan d'écologisation opérationnel a été élaboré de façon à centrer l'intérêt du MPO pour cette question. Une nouvelle direction générale a été formée au sein des Services intégrés pour assurer la coordination de la mise en œuvre du plan.

Principal examen indépendant : Mise en œuvre du projet PeopleSoft - Ressources humaines

Des examens ont été réalisés à diverses étapes de la mise en œuvre du système qui a débuté en 1996. Le dernier examen a porté sur l'évaluation des vérifications et de l'intégrité des données de deux importants modules du nouveau système.

Les Ressources humaines ont pris les mesures ci-après, recommandées par l'Examen, qui donneront lieu à des économies et à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines :

- mettre en place de vérifications permanentes au sein du système afin de garantir l'exactitude et la saisie en temps opportun des données et
- veiller à ce que tous les services régionaux des Ressources humaines du MPO corrigent les inexactitudes et omissions de leurs bases de données.



Images de la tempête de verglas

Section 4

Rendement financier



4 Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

En 1997-1998, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a géré environ 1,1 milliard de dollars pour ses programmes. Plus de 85 % de ses ressources ont été consacrées aux besoins salariaux du personnel du MPO (plus de 8 500 employés, servant les Canadiens de l'Arctique à l'Atlantique au Pacifique) et autres besoins opérationnels. Les besoins d'immobilisations ont représenté 10 %, les 5 % restant étant utilisés pour appuyer les programmes de subventions et de contributions.

Les mesures prises pour assurer la sécurité, l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables ont utilisé quelque 45 % des ressources du MPO. Les opérations permettant d'assurer la durabilité des ressources halieutiques et les opérations portuaires ont consommé 39 % des ressources. Le solde des ressources du MPO a été utilisé dans la gestion courante des opérations internes.

En 1997-1998, le MPO a géré en partie ses ressources en faisant appel à un certain nombre de réaffectations internes. Au cours de l'exercice, des réorientations additionnelles des ressources entre les activités ont permis aux gestionnaires de s'occuper des nouvelles questions et des pressions. À la fin de l'exercice, le Ministère n'avait pas utilisé 27 millions de dollars, soit un peu plus que 2 % de ses ressources totales. La moitié des fonds non utilisées en fin d'exercice était dans les opérations, tandis que le solde résultait de reports de projets d'immobilisations.

Les tableaux financiers qui suivent donnent davantage de renseignements et de détails sur les programmes d'immobilisations et de subventions et contributions.

4.2 Tableaux financiers

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

(en millions de dollars)		Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Crédit				
1	Dépenses de fonctionnement	845,5	930,9	917,4
5	Dépenses en capital	113,3	114,7	101,4
10	Subventions et contributions	41,1	54,2	53,7
(S)	Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile	—	—	—
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,2	—	—
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	76,6	76,6	76,6
(S)	Montants adjugés par la cour fédérale	—	0,1	0,1
(S)	Remboursement des sommes portées aux recettes d'exercices antérieures	—	0,1	0,1
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	3,2	2,2
Total		1 076,7	1 179,8	1 151,5
Rajustements ultérieurs		18,9	—	—
Total pour le ministère		1 095,6	1 179,8	1 151,5

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1997-1998

(en millions de dollars)									
Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Services à la navigation maritime	1 281	115,4	23,2	—	138,6	—	138,6	(28,2)	110,4
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 281</i>	<i>143,2</i>	<i>21,5</i>	<i>—</i>	<i>164,7</i>	<i>—</i>	<i>164,7</i>	<i>(28,2)</i>	<i>136,5</i>
Réelles	1 285	151,0	16,7	—	167,7	—	167,7	(26,9)	140,8
Services de communications et de trafic maritimes	630	47,0	11,8	—	58,8	—	58,8	(0,7)	58,1
<i>Autorisations totales</i>	<i>630</i>	<i>50,5</i>	<i>10,9</i>	<i>—</i>	<i>61,4</i>	<i>—</i>	<i>61,4</i>	<i>(0,7)</i>	<i>60,7</i>
Réelles	765	64,8	9,5	—	74,3	—	74,3	(0,9)	73,4
Opérations de déglacage	444	65,9	—	—	65,9	—	65,9	(23,6)	42,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>444</i>	<i>70,0</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>70,0</i>	<i>—</i>	<i>70,0</i>	<i>(23,6)</i>	<i>46,4</i>
Réelles	162	47,9	—	—	47,9	—	47,9	(6,9)	41,0
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 288	129,1	4,6	1,7	135,4	—	135,4	(0,1)	135,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 288</i>	<i>137,1</i>	<i>—</i>	<i>2,7</i>	<i>139,8</i>	<i>—</i>	<i>139,8</i>	<i>(0,1)</i>	<i>139,7</i>
Réelles	996	101,8	0,7	2,6	105,1	—	105,1	(0,5)	104,6
Sciences halieutiques et océaniques	1 165	113,3	—	—	113,3	—	113,3	—	113,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 165</i>	<i>127,3</i>	<i>—</i>	<i>1,1</i>	<i>128,4</i>	<i>—</i>	<i>128,4</i>	<i>—</i>	<i>128,4</i>
Réelles	1 069	115,3	—	1,1	116,4	—	116,4	—	116,4
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	442	39,3	—	—	39,3	—	39,3	—	39,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>442</i>	<i>48,1</i>	<i>—</i>	<i>0,5</i>	<i>48,6</i>	<i>—</i>	<i>48,6</i>	<i>—</i>	<i>48,6</i>
Réelles	381	47,7	—	0,5	48,2	—	48,2	—	48,2
Hydrographie	341	25,0	—	—	25,0	—	25,0	—	25,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>341</i>	<i>27,1</i>	<i>—</i>	<i>0,1</i>	<i>27,2</i>	<i>—</i>	<i>27,2</i>	<i>—</i>	<i>27,2</i>
Réelles	377	33,9	—	0,1	34,0	—	34,0	—	34,0
Gestion des pêches	1 423	172,1	—	52,0	224,1	0,2	224,3	—	224,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 423</i>	<i>187,8</i>	<i>—</i>	<i>49,4</i>	<i>237,2</i>	<i>0,2</i>	<i>237,4</i>	<i>—</i>	<i>237,4</i>
Réelles	1 527	174,6	—	49,1	223,7	—	223,7	—	223,7
Inspection des produits de la pêche*	408	27,2	—	—	27,2	—	27,2	—	27,2
<i>Autorisations totales</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Réelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ports	89	40,2	12,0	—	52,2	—	52,2	—	52,2
<i>Autorisations totales</i>	<i>88</i>	<i>40,5</i>	<i>11,6</i>	<i>0,1</i>	<i>52,2</i>	<i>—</i>	<i>52,2</i>	<i>—</i>	<i>52,2</i>
Réelles	103	41,2	16,7	0,1	58,0	—	58,0	—	58,0
Gestion de la flotte	364	58,9	58,8	—	117,7	—	117,7	—	117,7
<i>Autorisations totales</i>	<i>364</i>	<i>63,3</i>	<i>62,4</i>	<i>—</i>	<i>125,7</i>	<i>—</i>	<i>125,7</i>	<i>—</i>	<i>125,7</i>
Réelles	540	97,3	28,6	—	125,9	—	125,9	(2,1)	123,8
Politiques et services internes	1 314	142,2	8,7	0,4	151,3	—	151,3	(0,8)	150,5
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 315</i>	<i>169,4</i>	<i>8,3</i>	<i>0,1</i>	<i>177,8</i>	<i>—</i>	<i>177,8</i>	<i>(0,8)</i>	<i>177,0</i>
Réelles	1 361	161,1	29,2	0,1	190,4	—	190,4	(2,8)	187,6
Total des dépenses prévues	9 189	975,6	119,1	54,1	1 148,8	0,2	1 149,0	(53,4)	1 095,6
<i>Autorisations totales</i>	<i>8 781</i>	<i>1 064,3</i>	<i>114,7</i>	<i>54,0</i>	<i>1 233,0</i>	<i>0,2</i>	<i>1 233,2</i>	<i>(53,4)</i>	<i>1 179,8</i>
Réelles	8 566	1 036,6	101,4	53,6	1 191,6	—	1 191,6	(40,1)	1 151,5
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									(59,8)
<i>Autorisations totales</i>									(59,8)
Réelles									(64,9)
Coût des services offerts par d'autres ministères									63,1
<i>Autorisations totales</i>									63,1
Réelles									63,4
Coût net du programme									1 098,9
<i>Autorisations totales</i>									<i>1 183,1</i>
Réelles									1 150,0

* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997. Cette activité faisait partie du Budget principal des dépenses du ministère des Pêches et des Océans, et les ressources ont été transférées au moyen du Budget supplémentaire.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1995-1996*	Dépenses réelles 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998*	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Secteur d'activité					
Services à la navigation maritime	176,1	128,6	110,4	136,5	140,8
Services de communications et de trafic maritimes	68,2	75,3	58,1	60,7	73,4
Opérations de déglçage	56,5	49,2	42,3	46,4	41,0
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	141,3	135,4	135,3	139,7	104,6
Sciences halieutiques et océaniques	135,0	128,2	113,3	128,4	116,4
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	48,0	50,9	39,3	48,6	48,2
Hydrographie	35,4	34,8	25,0	27,2	34,0
Gestion des pêches	265,2	335,2	224,3	237,4	223,7
Ports	56,9	55,8	52,2	52,2	58,0
Gestion de la flotte	100,3	129,1	117,7	125,7	123,8
Politiques et services internes	138,7	171,3	150,5	177,0	187,6
Total	1 221,6	1 293,8	1 068,4	1 179,8	1 151,5

* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1995-1996 et de 1996-1997 ainsi que des dépenses prévues de 1997-1998.

Tableau 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle affectation des ressources

Le tableau 4 ne s'applique pas au ministère des Pêches et des Océans.



Graphisme du timbre de conservation du saumon 1995-1996

Tableau 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité, 1997-1998

Secteur d'activité	Secteur d'activité						Total	% du total
	Commis- saire GCC	SMA Sciences	SMA Gestion des Pêches	SMA Politiques	Exécutif et services intégrés	Directeur général de l'Inspection		
Services à la navigation maritime	110,4 <i>136,5</i> 140,8	—	—	—	—	—	110,4 <i>136,5</i> 140,8	12,2
Services de communications et de trafic maritimes	58,1 <i>60,7</i> 73,4	—	—	—	—	—	58,1 <i>60,7</i> 73,4	6,4
Opérations de déglacage	42,3 <i>46,4</i> 41,0	—	—	—	—	—	42,3 <i>46,4</i> 41,0	3,6
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	135,3 <i>139,7</i> 104,6	—	—	—	—	—	135,3 <i>139,7</i> 104,6	9,1
Sciences halieutiques et océaniques	—	113,3 <i>128,4</i> 116,4	—	—	—	—	113,3 <i>128,4</i> 116,4	10,1
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	39,3 <i>48,6</i> 48,2	—	—	—	—	39,3 <i>48,6</i> 48,2	4,2
Hydrographie	—	25,0 <i>27,2</i> 34,0	—	—	—	—	25,0 <i>27,2</i> 34,0	3,0
Gestion des pêches	—	—	198,1 <i>219,9</i> 201,8	26,2 <i>17,5</i> 21,9	—	—	224,3 <i>237,4</i> 223,7	19,4
Inspection des produits de la pêche	—	—	—	—	—	27,2	27,2	0,0
Ports	—	—	—	—	52,2 <i>52,2</i> 58,0	—	52,2 <i>52,2</i> 58,0	5,0
Gestion de la flotte	117,7 <i>125,7</i> 123,8	—	—	—	—	—	117,7 <i>125,7</i> 123,8	10,8
Politiques et services internes	—	—	—	12,0 <i>18,2</i> 27,5	138,5 <i>158,8</i> 160,1	—	150,5 <i>177,0</i> 187,6	16,3
TOTAL	463,8 <i>509,9</i> 483,6	177,6 <i>204,2</i> 198,6	198,1 <i>219,9</i> 201,8	38,2 <i>35,7</i> 49,4	190,7 <i>211,0</i> 218,1	27,2	1 095,6 <i>1 179,8</i> 1 151,5	100,0

Notes : Les chiffres en caractères ordinaires illustrent les dépenses prévues; ceux en italique illustrent le total des autorisations; les chiffres en caractères gras représentent les dépenses réelles.

L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997. Cette activité faisait partie du Budget principal des dépenses du ministère des Pêches et des Océans, et les ressources ont été transférées au moyen du Budget supplémentaire.

Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Services à la navigation maritime	0,7	17,3	28,2	28,2	26,9
Services de communications et de trafic maritimes	1,6	1,8	0,7	0,7	0,9
Opérations de déglçage	9,0	5,6	23,6	23,6	6,9
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	0,2	0,6	0,1	0,1	0,5
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	2,0	—	—	2,1
Politiques et services internes	1,1	1,8	0,8	0,8	2,8
Total des recettes à valoir sur le crédit	12,6	29,1	53,4	53,4	40,1

Tableau 7 : Recettes à valoir sur le Trésor

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Réelles*	1996-1997 Réelles*	1997-1998 Dépenses prévues*	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Services à la navigation maritime	—	0,6	0,6	0,6	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	0,1	0,1	0,1	0,6
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Hydrographie	1,7	2,3	2,2	2,2	2,7
Gestion des pêches	27,5	44,1	50,1	50,1	48,4
Ports	4,0	3,4	1,8	1,8	2,9
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1
Sous-total	33,6	50,7	55,0	55,0	54,7
Non prévues**	6,5	37,8	—	—	10,2
Total des recettes à valoir sur le Trésor	40,1	88,5	55,0	55,0	64,9

* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1995-1996 et 1996-1997.

** Les recettes non prévues créditées au Trésor en 1996-1997 découlent surtout de la fermeture du compte de 27,3 millions de dollars du Régime d'assurance des bateaux de pêche.

Tableau 8 : Paiements législatifs

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Gestion des pêches	—	—	0,2	0,2	—

Tableau 9 : Paiements de transfert

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
SUBVENTIONS					
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	0,5	0,2	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	0,1	0,1
Hydrographie	0,1	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	—	—	0,2	—	—
Total des subventions	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1
CONTRIBUTIONS					
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1,6	1,5	1,7	2,7	2,6
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	1,1	1,1
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	0,6	0,5	—	0,4	0,4
Hydrographie	—	0,1	—	0,1	0,1
Gestion des pêches	75,0	157,5	52,2	49,6	49,1
Ports	1,0	0,1	—	0,1	0,1
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	—	0,1	0,2	0,1	0,1
Total des contributions	78,2	159,8	54,1	54,1	53,5
Total des paiements de transfert	78,8	160,0	54,3	54,2	53,6

Tableau 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	1995-1996 Réelles*	1996-1997 Réelles*	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Services à la navigation maritime	40,9	13,8	23,2	21,5	16,7
Services de communications et de trafic maritimes	13,4	7,3	11,8	10,9	9,5
Opérations de déglacement	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	7,6	—	4,6	—	0,7
Sciences halieutiques et océaniques	5,3	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	1,5	—	—	—	—
Hydrographie	2,7	—	—	—	—
Gestion des pêches	6,3	—	—	—	—
Ports	21,8	20,3	12,0	11,6	16,7
Gestion de la flotte	30,4	41,6	58,8	62,4	28,6
Politiques et services internes	18,9	11,4	8,7	8,3	29,2
Total des dépenses en immobilisations	148,8	94,4	119,1	114,7	101,4

* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1^{er} avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1995-1996 et 1996-1997.



Gestion des ressources halieutiques

Tableau 11 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisa- tions totales	1997-1998 Réelles
SERVICES À LA NAVIGATION						
MARITIME						
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Réparations urgentes à la maçonnerie – Saint John	2,6	—	—	1,7	1,7	0,7
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Restauration des portes d'écluse du canal de Canso	3,8	—	0,2	—	1,8	0,2
<i>Québec</i>						
Réinstallation des aéroglisseurs – Trois-Rivières	3,6	1,5	1,8	0,1	0,1	0,1
Revêtement de la toiture – Québec	1,9	—	1,4	0,4	0,4	0,4
<i>Ontario</i>						
Dragage de la courbe sud-est – Lac St-Clair	2,0	—	0,9	0,9	0,9	1,1
<i>Colombie-Britannique</i>						
Installation de peinture et de décapage – Victoria	2,1	—	0,2	—	—	1,7
Construction du hangar et de l'aire de stationnement des aéroglisseurs – Base de Sea Island	2,1	—	—	1,9	1,9	0,7
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation	6,1	2,6	2,4	—	—	1,0
Conversion à l'énergie solaire de bouées saisonnnières	3,7	1,2	0,6	1,1	1,1	1,0
Système de gestion pour l'inventaire et l'entretien des aides	1,8	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7
Mise en œuvre de l'initiative quinquennale relative aux bouées	2,9	—	—	—	1,1	1,1
Projet de services de phare – démon- stration de systèmes automatisés	2,7	—	0,4	—	1,8	2,3
Modernisation des aides maritimes à la navigation (Phase 1)	3,5	—	—	—	3,5	2,9
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
<i>Québec</i>						
Système d'information du trafic maritime	7,4	0,7	2,1	3,6	3,6	3,6
<i>Colombie-Britannique</i>						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes de Vancouver	5,4	—	—	—	2,0	1,9
Remplacement du système à micro-ondes – Ouest de l'île de Vancouver	1,3	—	—	—	1,2	0,4
<i>Multi-provinces</i>						
Intégration des services de communi- cations et de trafic maritimes	8,1	2,3	3,6	2,0	2,0	2,4
Formation assistée par ordinateur pour les Services de communications et de trafic maritimes	1,2	0,2	0,7	—	0,2	0,1

Tableau 11 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisa- tions totales	1997-1998 Réelles
Système national d'information sur la navigation maritime (INNAV)	3,5	—	0,3	—	0,5	0,4
PORTS						
<i>Terre-Neuve</i>						
Port de Grave – Rénovation du port	5,9	—	1,9	1,5	1,5	1,5
Garnish – Reconstruction du quai	1,1	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
<i>Québec</i>						
Neuville – Construction d'un brise-lames	1,1	—	—	1,0	1,1	1,0
St-Godefroi – Reconstruction du quai	1,4	—	—	1,0	1,0	1,0
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Caraquet – Construction d'un quai	0,9	—	0,5	0,4	0,5	0,4
GESTION DE LA FLOTTE						
<i>Québec</i>						
Intégration des données de la flotte	2,3	0,6	0,7	0,9	0,9	0,5
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
CCGS <i>Louis St-Laurent</i> — Remplacement d'hélices	2,0	—	—	—	0,4	—
CCGS <i>Cygnus</i> — Carénage	10,2	—	—	—	4,0	4,4
<i>Administration centrale</i>						
Plan de restructuration de la flotte – 2 aérogliisseurs	28,6	2,6	14,7	9,0	9,0	9,6
Modernisation de navire – <i>NGCC Pierre Radisson</i>	4,0	1,0	1,2	1,7	1,7	1,0
Renouvellement du réseau local	1,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
<i>Multi-provinces</i>						
Expansion du système de rapport radio/signalisation des prises	2,8	—	0,6	2,4	2,4	1,5
Équipement de protection des liaisons	2,6	0,1	0,3	1,3	1,3	0,2
Système de visualisation cartographique pour la navigation	6,1	—	1,6	2,8	2,8	2,1
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage	46,5	3,9	5,1	17,2	17,2	4,3
Système de gestion de l'information de l'entretien	7,9	—	—	—	0,5	0,1
Cartes de navigation électroniques	2,7	—	—	—	0,7	0,1
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
<i>Terre-Neuve</i>						
Northwest Atlantic Fisheries Centre – Nouveau système d'alimentation en haute tension	1,2	—	—	0,1	0,1	—
Northwest Atlantic Fisheries Centre – Remplacement de la toiture	1,6	—	—	0,2	0,2	1,1
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Centre des pêches du Golfe – Rénovation	1,9	—	—	0,6	0,6	0,6
<i>Québec</i>						
Institut Maurice-Lamontagne – Réparations au toit et aux puits de lumière	3,1	—	—	0,5	0,5	0,7
Institut Maurice-Lamontagne – Réservoirs des phoques	1,1	—	—	0,3	0,3	0,3

Tableau 11 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisa- tions totales	1997-1998 Réelles
<i>Manitoba</i>						
Institut des eaux douces – Élimination des CFC	1,3	—	—	0,2	0,2	0,8
<i>Colombie-Britannique</i>						
Institut des sciences de la mer – Ceinture de protection du quai	1,4	—	—	0,8	0,8	0,2
<i>Multi-provinces</i>						
Mise en commun de l'infrastructure du courrier électronique et de réseau	7,6	—	—	—	7,6	7,6

Tableau 12 : État des grands projets de l'État

Le tableau 12 ne s'applique pas au ministère des Pêches et des Océans.

Tableau 13 : Prêts, investissements et avances

(en millions de dollars)	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1997-1998	1997-1998
Secteur d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses prévues *	Autorisations totales *	Réelles *
Gestion des pêches					
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	24,1	4,2	—	—	—
Total	24,1	4,2	—	—	—

* L'autorisation d'emprunter à l'extérieur a été obtenue.

Tableau 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Le tableau 14 ne s'applique pas au ministère des Pêches et des Océans.

Tableau 15 : Passif éventuel

Le 31 mars 1998, un passif éventuel estimé à 37,2 millions de dollars existait au MPO :

- 0,2 million de dollars concernent les garanties approuvées par le gouverneur en conseil pour des prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*. Aucun nouvel emprunt n'a été consenti en 1997-1998. La réduction de 0,1 million de dollars du passif du Ministère en vertu de cette loi résulte du remboursement de prêts aux institutions financières par les pêcheurs.
- 37 millions de dollars concernent quelque 24 cas individuels de poursuites judiciaires en suspens ou possibles. La plupart de ces réclamations concernent des pertes de revenu, des blessures et des dommages à la propriété. Huit cas ont été résolus en 1997-1998, tandis que trois nouveaux cas ont été ajoutés, ce qui diminue notre passif éventuel de 1,3 million de dollars.

En outre, le Ministère a des gains éventuels de quelque 43,1 millions de dollars au 31 mars 1998 concernant trois cas individuels.

Bien que ces cas en soient à des étapes diverses des procédures judiciaires, ce n'est pas la politique du MPO de faire des observations sur leur issue prévue. Toutefois, ils doivent être reconnus comme passif éventuel ou gains contre la Couronne et ne sont donc présentés qu'à des fins d'information.

Section 5

Rapport consolidé



5 Rapport consolidé

5.1 Développement durable

Dans le document intitulé *Développement durable : Un cadre stratégique*, le MPO présente sa stratégie d'intégration du développement durable à ses activités quotidiennes. Les engagements pris à ce titre constituent la majeure partie du Rapport sur les plans et priorités pour 1998-1999, compte tenu de l'importance accordée à cette stratégie et aux activités de soutien.

Dans le cadre d'un atelier de mesure du rendement qui aura lieu à l'automne 1998, on examinera les objectifs et les résultats de la stratégie, afin de mettre en place un régime de mesure du rendement axé sur le développement durable. L'atelier vise à confirmer qui doit faire quoi et à assurer la mise en place des objectifs, des indicateurs de rendement et d'une stratégie de mesure du plan d'action.

Des progrès ont été réalisés dans l'atteinte de la plupart des buts. Il y a eu des progrès considérables en matière de gestion des répercussions environnementales des opérations du MPO. En décembre 1997, le Ministère a élaboré un Plan d'écologisation des activités dans lequel on recommandait la mise sur pied d'un bureau chargé de coordonner la gestion de l'environnement au sein du Ministère. De plus, on a fait des évaluations environnementales dans les installations du MPO, afin d'évaluer les conditions environnementales; on a fait un inventaire et on a rédigé un rapport d'étape sur les défis que doit relever le MPO en matière d'environnement. Dans le cadre du Programme, on a évalué les conditions environnementales courantes dans les phares, et on a commencé à apporter des mesures correctives à environ 50 phares, afin d'y améliorer les conditions environnementales. Ces mesures constituent un excellent point de départ en vue de la gestion de l'environnement.

On a entrepris des projets pilotes à l'une des bases de la Garde côtière et à bord d'un navire de la Garde côtière, afin de mettre à l'essai la mise en application d'ébauches de documents sur des procédures de protection de l'environnement. Les documents et les projets pilotes aideront à assainir les pratiques de saine gestion de l'environnement au sein du Ministère.

La Direction générale des ports pour petits bateaux a mis au point un Programme de gestion de l'environnement dans le but de faire un inventaire des ports. On a terminé les inventaires des conditions environnementales dans 20 ports, afin de déterminer l'ampleur des problèmes environnementaux éventuels. On a mis à l'essai des systèmes de gestion de l'environnement dans deux ports, afin d'élargir la mise en application de ces systèmes dans le but de gérer et de minimiser en permanence les répercussions des activités portuaires sur l'environnement. La direction générale a évalué les répercussions environnementales de 321 projets dans des ports pour petits bateaux, conformément aux obligations légales énoncées dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Buts

- Écologisation de nos opérations et prise de décisions respectueuses de l'environnement
- Compréhension de nos océans et des écosystèmes en eaux douces
- Gestion et protection de nos ressources halieutiques, du milieu marin et des ressources aquatiques
- Maintien de la sécurité maritime
- Facilitation du commerce maritime et du développement des océans

Vous pouvez prendre connaissance du document intitulé *Développement durable : Un cadre stratégique* en vous adressant à la Direction générale des communications, Pêches et Océans Canada, 200, rue Kent, Ottawa (Ontario), K1A 0E6 ou en vous rendant sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.ncr.dfo.ca>.

5.2 Activités en vue de l'an 2000

Dans son ensemble, le MPO utilise près de 600 applications de gestion rattachées à plus de 8 000 postes de travail et serveurs de fichiers et de bases de données dans toutes les régions. La moitié de ces applications sont actives en fonction de la date, et elles seront toujours utilisées lorsqu'arrivera l'an 2000. Treize mille (13 000) autres éléments d'actifs (par exemple des navires, des installations et de l'équipement électronique tel que des dispositifs de communication, de l'équipement radar et du matériel de laboratoire) renferment un grand nombre de processeurs intégrés dont beaucoup pourraient être touchés par le passage à l'an 2000.

Nous sommes devenus de plus en plus conscients que nous ne pourrions pas rénover tous les éléments d'actif et tous les systèmes touchés par le passage à l'an 2000 avant le changement de millénaire. De concert avec le Ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor a défini quatre fonctions de gestion essentielles à la mission du gouvernement qui sont touchées par le passage à l'an 2000. Les quatre fonctions sont la recherche et le sauvetage, les activités d'intervention d'urgence, le contrôle des inondations et la sécurité du trafic maritime. Par ailleurs, le MPO a défini 16 fonctions de gestion supplémentaires essentielles à la mission du Ministère. Nous concentrons nos efforts en vue de régler les questions qui figurent sur les listes des fonctions essentielles à la mission et de préparer des plans d'urgence qui nous protégeront davantage d'échecs au niveau de la prestation des services.

On élabore actuellement des plans de projet détaillés, afin de donner suite aux plus grandes priorités, d'avoir les ressources nécessaires pour les mener à bien et d'assurer un suivi minutieux des progrès. Nous évaluons actuellement les répercussions du passage à l'an 2000 sur nos systèmes et nos éléments d'actif. À l'automne, les travaux seront suffisamment avancés pour nous permettre de définir les questions précises sur lesquelles nous devons nous pencher. Nous craignons qu'il reste encore beaucoup à faire avant de rénover nos éléments d'actif touchés par le passage à l'an 2000. Aussi, nous prenons des moyens pour accélérer le rythme de nos travaux en allant chercher l'aide du secteur privé par le biais de contrats en matière de systèmes essentiels à la mission.

Nous avons terminé les plans d'urgence reliés aux fonctions essentielles à la mission du gouvernement et à la plupart des fonctions essentielles à la mission du Ministère et des catégories d'éléments d'actif. Pour ce qui est des éléments d'actif du gouvernement, les plans d'urgence doivent être terminés d'ici à la fin d'octobre. Quant aux éléments d'actif du Ministère, ils doivent l'être pour la fin de décembre.

5.3 Initiatives de réglementation

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
1. Loi sur les océans			Non déposée.
2. Droits des Services de navigation maritime Cette initiative de recouvrement de coûts a été élaborée originalement en juin 1996 sous l'autorité de la LAF. Depuis le 1 ^{er} juillet 1997, ces droits sont maintenant sous l'autorité de la <i>Loi sur les océans</i> .	Court terme : En mars 1997, le Ministre a annoncé que les droits proposés pour 1997-1998 allaient générer des recettes de 26 millions de dollars. Long terme : Recettes annuelles de 26,7 millions de dollars.	A être élaborés.	Court terme : Recettes annuelles de 25,8 millions de dollars en 1997-1998.
3. Droits des services de déglaçage Cette initiative de recouvrement de coûts devait originalement être sous l'autorité de la LAF. Cependant, lorsque ces droits seront appliqués plus tard cette année, ils seront sous l'autorité de la <i>Loi sur les océans</i> .	Court terme : En mars 1997, le Ministre a annoncé que le prélèvement de ces droits allait être remis pour permettre à la Garde côtière de continuer ses discussions avec l'industrie commerciale des transports afin d'élaborer de nouveaux droits à être appliqués en 1998-1999. Long terme : Recettes annuelles de 13,3 millions de dollars.	A être élaborés.	Court terme : En juin 1998, la Garde côtière a publié un document de consultation contenant une proposition de droits qui seront appliqués en décembre 1998.

Section 6

Autres renseignements



6 Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources en mesure de fournir des renseignements supplémentaires

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Lily Abbass	(709) 772-4328
	Bill Hickey	(709) 772-0410
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Jo-Anne Brisebois	(613) 990-0219

adresse Internet :
<http://www.ncr.dfo.ca>

6.2 Lois administrées par Pêches et Océans

<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i>	L.R.C. (1985), ch. A-14
<i>Loi sur la marine marchande du Canada*</i>	L.R.C. (1985), ch. S-9
<i>Loi sur la protection des pêches côtières</i>	L.R.C. (1985), ch. C-33
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	L.R.C. (1985), ch. F-15
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	L.R.C. (1985), ch. F-12
<i>Loi sur les pêches</i>	L.R.C. (1985), ch. F-14
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-21
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-22
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	L.R.C. (1985), ch. F-23
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	L.R.C. (1985), ch. F-24
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	L.R.C. (1985), ch. F-13
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	L.R.C. (1985), ch. F-17
<i>Loi sur la protection des eaux navigables*</i>	L.R.C. (1985), ch. N-22
<i>Loi sur les océans</i>	L.R.C. (1996), ch. C-31

* Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports doivent rendre conjointement des comptes au Parlement.

6.3 Rapports législatifs

Le Parlement exige qu'on lui remette annuellement les rapports suivants :

Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution

Développement de la pêche

Prêts aux entreprises de pêche

Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Régime de préparation à la lutte contre les déversements de pétrole en mer et d'intervention à ce chapitre

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Section 7

Rendement exceptionnel d'un employé



7 Rendement exceptionnel d'un employé



Le sous-ministre Wayne Wouters qui présente la médaille CONWAY au gagnant de cette année, Shannon Pittman

Le 6 juin 1998, durant les cérémonies de graduation du Collège de la Garde côtière canadienne de cette année, le sous-ministre Wayne Wouters a présenté la médaille CONWAY à Shannon Pittman. La médaille CONWAY est le plus grand prix qu'un élève officier du Collège de la Garde côtière canadienne puisse recevoir.

Depuis 1979, cette médaille a été décerné annuellement au diplômé du Collège de la Garde côtière canadienne qui, de l'avis du personnel et des élèves officiers diplômés et non diplômés, répond le mieux aux conditions de cet honneur prestigieux.

Shannon Pittman a été nommé officier de navigation dans la région de Terre-Neuve.

La médaille CONWAY

Les origines de cette médaille remontent au 18 août 1859 lorsque le navire-école de Sa Majesté, le CONWAY a été inauguré pour servir à la formation d'élèves officiers désireux de servir en mer comme officiers de la Marine marchande britannique. À compter de 1866, une médaille d'or a été décernée annuellement pour encourager les cadets à développer les qualités qui feraient d'eux de grands marins. En 1974, d'autres dispositions furent prises en vue de former les officiers de la Marine marchande britannique et l'école CONWAY fut fermée.

Désireuse de conserver la tradition, Sa Majesté la Reine Elizabeth II institua, pour le Collège de la Garde côtière canadienne, la médaille CONWAY de la Reine. Le but de ce prix est d'encourager les élèves officiers à acquérir et maintenir les qualités qui feraient d'eux de grands marins :

“Le récipiendaire doit faire preuve d'obéissance, de respect de soi, d'individualisme, de bonté, de sollicitude envers les sans-défense, du désir de pardon des injures et de celui du règlement de conflits, et par-dessus tout, d'un dévouement et d'une loyauté inébranlables.”

Section 8

Index



8 Index

—A—

Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs, 42
Affaires autochtones, 40, 44
Affaires internationales, 40, 42, 43
Agence de promotion économique du Canada
 Atlantique, 17
Améliorations prévues au programme, 27, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 47, 49
An 2000, 71
Atlantique, 10, 16, 17, 23, 24, 41, 42, 44, 56, 74, 75

—C—

Centre et Arctique, 11, 41, 74
Centres responsables du trafic maritime, 6, 28
Code polaire, 30
Comité consultatif national de la navigation de plaisance, 17
Conseil consultatif maritime canadien, 17
Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, 17, 35
Conservation et protection, 4, 5, 8, 10, 14, 15, 17, 18, 23, 27, 32, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 51, 70, 74
Crustacés, 24

—D—

Développement des ressources humaines, 16, 17
Développement durable, 10, 34, 36, 70
Déversement de produits chimiques, 15
Diversification de l'économie de l'Ouest, 16, 17
Droits des services de déglacage, 72

—E—

Eaux envahies par les glaces, 8
Eaux navigables, 27, 74
Entente Canada-Colombie-Britannique, 17, 40
Ententes de cogestion, 5
Environnement, 4, 5, 8, 10, 14, 15, 16, 20, 23, 25, 32, 33, 34, 36, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 70

—F—

Fondation du saumon du Pacifique, 43

—G—

Garde côtière auxiliaire, 32
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, 36
Gestion de la flotte, 18, 20, 48, 49, 58, 59, 60, 61, 62, 63
Gestion des pêches, 17, 20, 40, 42, 43, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 67
Gestion des ressources, 40, 41, 43
Gestion intégrée, 8, 18, 41, 43, 45
Gestion intégrée des pêches, 41, 43, 45
Grands Lacs, 6, 26, 27, 42, 74

—H—

Hydrographie, 20, 38, 58, 59, 60, 61, 62, 63

—I—

Initiatives de réglementation, 72
Inondations au Manitoba, 11

—L—

La Relève, 51
Laurentienne, 11, 41, 74
Lignes directrices sur la qualité du milieu marin, 18
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 70
Loi sur la protection des eaux navigables, 27, 74
Loi sur les océans, 17, 36, 72, 74
Loi sur les pêches, 42, 74

—M—

Médaille CONWAY, 78

—N—

Normes de service, 25, 29, 30, 33, 34, 36, 38, 43, 47, 49

—O—

OceansTec, 11
Opérations de déglacage, 20, 30, 58, 59, 60, 61, 62, 63
Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, 16, 44

—P—

Pêches de l'avenir, 43
Phares, 26, 70
Plan d'écologisation, 52
Plan de rationalisation de la flotte, 41
Planification et Coordination des programmes, 40, 43, 44
Poisson de fond, 10, 17, 23, 24, 41
Ports, 5, 6, 8, 11, 20, 25, 28, 30, 32, 38, 46, 47, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 70, 74
Priorités, 14, 19, 20, 22, 25, 39, 47, 70, 71
Programme de mise en valeur des salmonidés, 40, 42, 44
Programme national d'adaptation et de restructuration des pêches, 43

—R—

Ravitaillement dans l'Arctique, 30
Recettes à valoir sur le Trésor, 58, 61

—S—

Saumon du Pacifique, 16, 17, 36, 40, 42, 43
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, 20, 32, 58, 59, 60, 61, 62, 63
Sciences halieutiques et océaniques, 20, 34, 58, 59, 60, 61, 62, 63
Service hydrographique du Canada, 38, 39
Services à la navigation maritime, 20, 26, 27, 58, 59, 60, 61, 62, 63
Services ayant trait à la sécurité de la navigation, 32
Services intégrés, 20, 22, 51, 52, 60
Système d'identification automatisé, 6, 28
Système de positionnement global en mode différentiel, 26

—T—

Tempête de verglas en Ontario et au Québec, 11
Traité Canada-Etats-Unis sur le saumon du Pacifique, 42

—Z—

Zones côtières, 18
Zones de protection marines, 18

Remerciements

Nous remercions les membres de l'équipe chargée du rapport sur le rendement du Ministère de leur apport et de leurs efforts : Sheila Acheson, Barbara Adams, Michael Alexander, Madeleine Barker, Roger Boisclair, Moe Boissoneault, Guylaine Bourdon Bélair, Gisèle Bettez, Kieth Brickley, Diane Carbonetti, Céline Couture, Susan Daly, J-Y Demers, Dan Derousie, Lynne Desjardins, Dr William Doubleday, Ginette Fillion, Rose Gaigg, Marie Gauthier, Paul Gillis, Laurie Gillmore, Michaela Huard, Roy Laberge, Brian LeBlanc, Michel Leclerc, Carmène Levesque, Greg Lick, Kaye Love, Bonnie Mewdell, Alison Murdoch, Chuck Nwachuku, Barbara O'Connell, Tony O'Connor, Glen Packman, Kevin Page, John Pierlot, Susan Poulin, Gary B. Sidock, Clifford Stephens, Gerry Swanson, David Tinley et Ken Waterman.

Nous sommes très reconnaissants à l'équipe de coordination du Ministère formée de Nicole Asselin, Faye Morgan et Patrice Tremblay de la Direction générale de l'examen ainsi que de Stacy Nesbitt, Ruth Pell, Chantal Perrier et Mike Weber de la Direction de la planification et de la présentation de rapports.

Nous remercions le personnel du Ministère de l'aide graphique apportée, et nous tenons à remercier tout particulièrement J. Berg, Grace Mellano, Richard Laporte, Paul Richer et Dick Stoddard.

Ce rapport a été rendu possible grâce à l'aide de l'opératrice en éditique, Louise Wood; de la directrice de la rédaction, Maureen Kavanagh, de la société Prosebusters Communications et de Michel Joanis du Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Nous sommes reconnaissants de l'aide procurée par Maurice Arpin du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous apprécions les observations qu'il a formulées au sujet des ébauches antérieures.